Direction Générale des Services

P.V. N°02 XV 2022

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 7 MARS 2022

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Anne-Sophie BORDRY, Évelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE.

Sont excusé(e)s :

- Fanta BERETÉ, donne pouvoir à David AMIEL

- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Jean-Yves PINET

- Alexia GERMONT, donne pouvoir à Grégory CANAL

- Ozlem ORAKCI, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ

- Marion PARISET, donne pouvoir à Hector VESPROUMIS

- Jean-Philippe PIERRE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ

- Simon VERMOREL, donne pouvoir à Inès de RAGUENEL

- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Mathieu LUINAUD

- Arthur WOLFF, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ

Sont absents :

-Franck LEFEVRE

-Julien RIPPERT

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Merci de bien vouloir regagner vos places afin que nous puissions commencer notre séance avec un peu de retard dû à un incident technique.

1. **152022006 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Il s'agit de David AMIEL et Hector VESPROUMIS.

2. **152022007 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant adopter la procédure d'urgence puisque, comme vous l'avez constaté, deux vœux ont été reçus après l'envoi de l'ordre du jour. Je mets donc aux voix l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 24 janvier 2022**

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'observation ? Pas d'opposition ? Merci.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

4. **Communication sur la solidarité du 15ème en faveur de l'Ukraine**

5. **V152022013 – Vœu relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiens, les Mairies d'arrondissement et la Ville de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL et les élus de la majorité du 15e**

6. **V152022014 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Paris en Commun – Groupe**

des élu.e.s de gauche du 15e relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation de son agression par le régime russe

Monsieur le Maire : J'ai souhaité que nous puissions évoquer la situation en Ukraine, étant donné les considérations dramatiques que nous pouvons avoir sur cette situation, et que chaque groupe puisse ensuite s'exprimer après ma communication.

Mes chers collègues, des nuages sombres obscurcissent le ciel européen. La guerre fait de nouveau rage en Europe avec l'agression injustifiée du dictateur POUTINE contre l'Ukraine démocratique. Ressurgissent d'un passé européen que l'on espérait disparu à jamais des atrocités qui ont fait le malheur de notre continent avec son cortège de massacres de civils, de millions de déplacés et d'exilés et – fait nouveau et terrifiant – la menace nucléaire que nul encore n'avait osé brandir aussi explicitement. Les bombardements russes enterrent définitivement l'après guerre froide ainsi que l'architecture de sécurité européenne et transatlantique. Vladimir POUTINE a déclaré la guerre non seulement à l'Ukraine, s'appuyant sur un mépris qui n'est pas sans rappeler les stéréotypes de la période impériale puis soviétique, mais aussi au monde libre, réveillant les démons de la guerre endormis depuis longtemps et faisant revivre l'empire du mal. Souvenez-vous que les Européens du siècle dernier ont été incapables d'arrêter le mal qui a provoqué la catastrophe de la Deuxième Guerre mondiale. Nous devons tirer les leçons de l'histoire. L'heure de vérité a donc sonné pour l'Europe qui doit prouver qu'elle est capable de défendre les valeurs qui sont les siennes. Une solidarité humaine exceptionnelle s'est emparée de toute l'Europe en faveur d'un peuple courageux qui refuse de se soumettre et cherche à s'émanciper d'une tutelle de plusieurs siècles dont Voltaire déjà disait que les Moscovites le gouvernaient en esclave.

Aujourd'hui nous sommes tous unis derrière les Ukrainiens comme nous en avons témoigné samedi, tous partis républicains confondus et plusieurs dans notre assemblée, de la République à la Bastille. Car dans l'histoire, on se souvient toujours de celui qui n'a pas tiré, de celui qui n'a pas levé le bras pour saluer le chef, de celui qui s'est mis debout face aux chars et de celui qui n'a pas eu peur de dire la vérité aux dragons. C'est pourquoi les Ukrainiens ont déjà gagné avec un président qui s'est transformé en quelques jours en figure tragique de la résistance. Oui, l'Ukraine replonge aujourd'hui parmi les périodes les plus tragiques de son histoire : les trois à quatre millions de morts de l'Holodomor, la grande

famine orchestrée par KHROUCHTCHEV en 1932–1933, l'annexion de l'Ukraine occidentale lors de l'offensive nazie de l'opération Barbarossa puis de l'extermination par le KGB des opposants ukrainiens en 1956. Quelle indécence, quelle indignité que le motif avancé de dénazification prétexté par POUTINE pour justifier l'agression contre une nation libre et souveraine alors même que la Shoah fut absente des manuels d'histoire soviétiques de cette URSS dont se revendique et que regrette tant le dictateur russe. Dans un pays ami que des bouchers égorgent, des hommes et des femmes luttent héroïquement et tombent pour la liberté. Nous avions dans notre vieille Europe peut-être fini par oublier sa valeur. Les Ukrainiens nous la rappellent et forcent notre admiration. Alors ne nous y trompons pas, là-bas se joue l'avenir de notre continent tout entier, tant il apparaît que cette crise catalysera des changements majeurs pour notre démocratie. Ne nous contentons pas de n'être que les témoins impuissants de cette guerre abjecte.

À mesure que le conflit s'intensifie, les besoins sur place s'accroissent et la crise humanitaire se profile. Partout un élan sans pareil de solidarité mobilise les peuples. La Mairie du 15ème, vous le savez, s'est, elle aussi, immédiatement impliquée pour collecter et acheminer directement une aide humanitaire en Ukraine dans la ville d'Oujhorod en affrétant un premier camion de 24 tonnes parti samedi dernier qui arrivera demain, produit de la générosité des habitants du 15ème et d'autres arrondissements. Un autre convoi suivra dans la semaine. Je remercie mon directeur de cabinet, accompagné d'un conseiller technique, de diriger ce convoi sur place et merci également à tous les bénévoles qui ont aidé à recueillir les dons, aux agents aussi qui ont chargé le camion et récolté également les équipements. Cette aide humanitaire et déjà 50 000 € collectés transitent par deux associations du 15ème : Safe et Fondemos avec une O.N.G. sur place, le Comité d'aide médicale ukrainien dont la plate-forme logistique répartit les dons à l'intérieur de l'Ukraine là où les besoins sont les plus urgents. D'autres Mairies se sont jointes à nous : le 7ème, le 17ème, Clamart ainsi que la paroisse de la cathédrale Saint-Volodymyr-le-Grand dont la chorale se produira lundi 21 mars lors d'une soirée caritative ici même en salle des fêtes. Plus de 300 bénévoles du 15ème se sont déjà déclarés pour nous aider.

L'Ukraine n'est pas seule. Nous nous tenons à ses côtés et plus que jamais l'unité et la solidarité doivent prévaloir face à la guerre et à son cortège d'atrocités, de misère, de douleur. C'est dans les épreuves partagées que se manifeste le mieux le sentiment d'une commune appartenance et des

vertus que l'on pouvait croire en voie d'extinction. Dans ce moment tragique, la défense de la liberté retrouve sa valeur première. Je vous remercie.

Je vais maintenant passer la parole à chacun des groupes qui souhaitent s'exprimer en commençant par Changer Paris. La parole est à Agnès EVREN qui, en tant que député européen, a siégé lors de cette séance historique du Parlement européen où le président ukrainien s'est exprimé. Vous avez la parole.

Madame EVREN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce fut en effet un moment extrêmement émouvant puisque depuis 12 jours, la guerre que l'on croyait bannie de notre continent avec ses victimes civiles et militaires, ses destructions de villes, ses espoirs et ses rêves brisés mais aussi ses réfugiés, est venu rompre notre quotidien pacifié. Depuis 12 jours exactement, les forces russes progressent sur tous les fronts en direction de Kiev mais depuis 12 jours aussi la résistance du peuple ukrainien impressionne le monde entier. Il est vrai – et vous l'avez très bien rappelé – que nous avons vécu un moment d'une immense émotion en écoutant le président ZELENSKY devant le Parlement européen le 1er mars dernier alors que nous nous apprêtions à voter une résolution de soutien à la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Le Maire de Kiev, qui était également présent en visioconférence lors de notre réunion de groupe PPE, a dit combien il comptait se battre jusqu'au bout pour défendre sa ville et son pays et qu'il allait sûrement y mourir. Cela a été, il est vrai, encore une fois un moment historique car l'Europe a enfin prouvé qu'elle était une chance. L'allocution du président ZELENSKY a été d'autant plus émouvante qu'il a rappelé que deux missiles étaient tombés le jour même sur la place de Kiev, qui est tout un symbole car il s'agit de la place de la Liberté, et que 16 enfants avaient été tués. Il nous a redit combien il était absolument convaincu que la victoire l'emporterait et que la mort malheureuse de ces enfants serait le signal d'une vengeance qui serait prise vis-à-vis de POUTINE et que notre priorité collective devait être désormais de mettre un terme au plus vite à ce conflit et d'éviter à tout prix toute contagion et surtout stopper cette catastrophe humanitaire qui se profile.

Alors, force est de constater que Vladimir POUTINE a sous-estimé le sentiment national ukrainien et l'unité d'un peuple galvanisé par son président. POUTINE a également sous-estimé l'ampleur de la riposte européenne qui a impressionné le monde entier. L'Union européenne a su

être au rendez-vous de ses responsabilités en s'affirmant avec force et beaucoup d'unité. Elle jouait là son propre destin, comme l'a dit Madame VON DER LEYEN, présidente de la Commission. C'est la première fois qu'un peu plus de 80 % des députés européens ont voté une résolution comme un seul homme, à l'exception notable des soutiens d'Éric ZEMMOUR. C'est aussi la première fois que le budget européen servirait à acheter et livrer des armes défensives à un pays attaqué. Si l'Europe condamne unanimement cette violation grave du droit international, elle souligne la nécessité de poursuivre les efforts diplomatiques ; la pression est ainsi maintenue de façon continue sur le régime de Vladimir POUTINE sans pour autant rompre le dialogue. Réduction de l'accès à la Russie à des technologies cruciales comme les composantes électroniques, les logiciels, le matériel aérien et spatial, les technologies de raffinage, gel des avoirs de Vladimir POUTINE et de son ministre des Affaires étrangères, saisie de biens d'oligarques, exclusion de sept banques russes et du système financier Swift, fermeture de l'espace aérien européen à la Russie, interdiction de diffusion des médias de propagande russe : l'Europe a frappé très fort. En parallèle, des aides ont été octroyées en matière de protection civile, de lutte contre les cyberattaques et la désinformation ou encore sous la forme d'un prêt de 1,2 milliard d'euros pour financer des mesures structurelles en Ukraine. Quatre cent cinquante millions d'euros ont été débloqués pour acheter des armes défensives destinées aux forces armées ukrainiennes. Côté OTAN, la présence avancée a également été renforcée dans les pays baltes et en Roumanie. Il est aussi de notre devoir d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, aux femmes et aux enfants. Nous devons assurer aux réfugiés ukrainiens un accueil digne et équitablement réparti entre les pays européens.

À l'échelon local, les dynamiques de solidarité se sont très rapidement enclenchées. À Paris, nous nous sommes immédiatement mobilisés. Hier, nous manifestions avec vous Monsieur le Maire et Rachida ainsi que les membres du groupe Changer Paris en présence de plus de 16 000 Parisiens notre soutien aux Ukrainiens et l'appel au cessez-le-feu. Dans nos arrondissements, avec les Parisiens, nous avons engagé des démarches en faveur des civils ukrainiens à l'instar de ce que vous proposez Monsieur le Maire dans le vœu qui sera présenté tout à l'heure.

Ce conflit n'ira pas sans conséquences pour notre pays. Les tensions sur les approvisionnements et sur les prix se sont d'ores et déjà fait sentir. Au défi de la paix pour l'Ukraine et de la sécurité des membres de l'Union

européenne répondent les défis de l'indépendance énergétique européenne sous perfusion gazière russe mais aussi de notre souveraineté alimentaire et agricole.

Voilà mes chers collègues, l'Ukraine est une démocratie qui voulait s'arrimer à nos valeurs. Ce conflit – faut-il le rappeler – n'est pas seulement un conflit de territoire mais est politique et moral. Plus que jamais, portons haut et fort et au-delà de nos divergences naturelles nos principes qui ont fondé notre République et nos démocraties européennes et rappelons comme l'a si bien dit le président ZELENSKY que la vie l'emportera sur la mort. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre témoignage en tant que représentante de la France au Parlement européen. Je considère que le vœu est présenté. Je le dis pour la Gauche : les vœux sont présentés dans le cadre de la communication. Je passe maintenant la parole à Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Bonjour Monsieur le Maire et bonjour mes chers collègues. Je ne vais pas redire des choses qui ont été bien dites précédemment, si ce n'est que face à l'agression militaire que connaît l'Ukraine par le régime de Vladimir POUTINE, tous les démocrates et tous les républicains que nous sommes sont rassemblés et je crois que cela est nécessaire. Nous pouvons nous en réjouir. Il faut saluer le courage exceptionnel – vous l'avez fait Monsieur le Maire – du peuple et des dirigeants ukrainiens. Il est important que notre assemblée affirme son attachement à la paix, son soutien, sa solidarité avec l'Ukraine et les Ukrainiens. L'État et le peuple ukrainien doivent avoir toute notre solidarité.

Je tenais à féliciter la Mairie du 15ème qui, concomitamment avec l'écriture du vœu que nous avons déposé, s'est mobilisée et a mis en place un stand dans le hall, le pavoisement, l'envoi d'un convoi et tout ce que vous avez commencé à rappeler. Au niveau de la Ville de Paris, beaucoup a également été entrepris : un lieu d'accueil unique pour les réfugiés vient d'ouvrir dans le 18ème arrondissement. Une aide d'urgence d'un million au profit des associations, des O.N.G. et des acteurs de terrain qui organisent la collecte ainsi que l'acheminement de denrées et produits de première nécessité en Ukraine ou dans les pays frontaliers a été mise en place. Pour répondre aux dons des Parisiennes et des Parisiens, près de 10 000 m² de locaux vont être mis à disposition pour abriter les activités associatives et permettre le stockage de ces dons qui pourront être acheminés au

bénéfice des Ukrainiens et des réfugiés ukrainiens dans les pays frontaliers. Le quartier jeune (QJ) dans l'ancienne mairie du premier arrondissement a été transformé et sera ponctuellement dédié aux étudiants ukrainiens. À ce titre, il y a une parole glaçante qui m'a été rapportée. Lors d'une réunion, les étudiants ukrainiens ont dit qu'il fallait pour les familles restées là-bas, dont ils sont évidemment très préoccupés, des gilets pare-balles et des casques. J'avoue que lorsque l'on m'a rapporté cette parole, elle m'a glacé parce qu'elle nous fait voir combien très concrètement ces jeunes gens ont leurs familles en guerre. C'est quelque chose qui est presque difficile à réaliser pour nous qui sommes à Paris. La Ville de Paris a également mis en place le 39 75 qui s'est réorganisé avec un guichet d'accueil Ukraine avec France Terre d'asile. L'hébergement d'urgence se met en place avec des mobilisations exceptionnelles. La Fabrique de la solidarité mobilise les Parisiennes et Parisiens volontaires pour contribuer à ces actions en soutien à des associations. La délégation d'Anouch TORANIAN a d'ailleurs mobilisé les volontaires de la solidarité très vastement et va continuer à le faire. La prise en charge des enfants dans les crèches et les écoles sera assurée. Il s'agit d'un engagement qu'il nous faudra évidemment accompagner. Des points collecte dans chaque Mairie d'arrondissement ont été mis en place et seront centralisés avec la Fabrique de la solidarité. Enfin, l'attribution de la citoyenneté d'honneur à la Ville de Kiev sera proposée et votée au prochain Conseil de Paris.

Concernant notre vœu, il est extrêmement proche – et nous nous en réjouissons – de ce qui est demandé par le vôtre. Les deux vœux ont été déposés concomitamment. Je veux juste dire qu'il y a dans le nôtre quelques petites distinctions. En tout cas, nous voterons le vœu que le groupe Changer Paris propose. Celui que nous avons signé conjointement avec le groupe Écologiste ajoute deux ou trois choses : tout d'abord le boycott des manifestations organisées par le régime russe, la mobilisation des ressources de l'arrondissement. Par ailleurs, il ne fait pas de hiérarchie entre les réfugiés et propose bien de demander clairement à l'État d'organiser l'accueil des réfugiés fuyant toutes les zones de guerre sans distinction. Sinon, nous voterons les deux vœux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois que les deux vœux seront sans doute adoptés à l'unanimité. Nous avons eu cet après-midi une réunion avec la Maire de Paris ainsi que le Consul général d'Ukraine pour encore davantage organiser à la fois le secours aux réfugiés ou à l'Ukraine sur place ainsi que les collectes nécessaires avec les associations caritatives

comme la Croix-Rouge, la protection civile, Aurore, etc. Tout cela se met en place. Il est vrai qu'il y a de nombreux bénévoles. Il est principalement demandé aujourd'hui des possibilités d'hébergement pour les exilés ukrainiens qui vont arriver en grand nombre à Paris ainsi que des dons financiers pour accompagner et soutenir ces réfugiés qui seront accueillis dans les écoles, dans les cantines et aussi, dans la mesure du possible, dans les crèches. Une école est d'ailleurs mise à la disposition des réfugiés : il s'agit de celle de la rue de Verneuil dans le 7ème arrondissement. Je vous ferai parvenir en fin d'après-midi le compte rendu de cette réunion que nous avons tenue avec la Mairie de Paris et tous les Maires d'arrondissement, ainsi que les différents services de la Ville cet après-midi.

Pour plus de cohérence, je vais peut-être passer la parole à Madame Aminata NIAKATÉ puisque vous êtes, le groupe des Verts et celui de la Gauche, sur le même vœu. Ensuite, je laisserai la parole au groupe Indépendants. Allez-y, Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le groupe Écologiste a également été atterré par la décision unilatérale de la Russie de Vladimir POUTINE d'envahir le territoire ukrainien ; agression que nous condamnons fermement. L'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine doivent être impérativement restaurées. Notre groupe tient à rappeler sa solidarité avec le peuple ukrainien et son attachement à la liberté, à la paix, aux valeurs démocratiques et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'attaque unilatérale, brutale et non justifiée de la Russie appelle des sanctions fortes de la communauté internationale. Des sanctions économiques sans précédent ont d'ailleurs été prises à l'encontre de la Russie. Seront-elles suffisantes pour mettre fin à l'agression russe ? L'avenir est encore incertain.

Pour l'heure, la préoccupation première doit être la coordination de l'aide à la population ukrainienne et notre groupe tient à saluer les initiatives en ce sens de la Ville de Paris et de la Mairie du 15ème ainsi que celle des associations. Le vœu déposé conjointement par le groupe Paris en commun du 15ème et par le groupe Écologiste s'inscrit dans cette veine. Il propose notamment, en complément de ce qu'a dit mon collègue, que la Mairie du 15ème prépare un accueil digne des Ukrainiens et des Ukrainiennes réfugiés arrivant à Paris, par exemple, en soutenant une demande d'accès gratuit aux transports en commun pour les personnes

réfugiées, en organisant l'accueil d'enfants réfugiés dans les établissements scolaires, en leur facilitant l'accès aux soins, en organisant aussi des points d'accès au droit, des consultations juridiques pour accompagner les personnes demandeuses d'asile ukrainiennes en France et également en mobilisant des ressources et des équipements pour faciliter l'accueil et l'hébergement des réfugiés qui ne manqueront pas d'arriver.

Je profite également de cette parole pour indiquer que malgré une petite réserve sur les considérants relatifs aux accords de Dublin, nous voterons bien évidemment les deux vœux présentés sur la thématique de l'Ukraine. L'unanimité nous paraît indispensable pour ce type de vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention et votre prise de position. Maintenant, pour le groupe Indépendants et Progressistes, je pense que c'est Madame IBLED qui le présente.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Au nom de mon groupe et avec toute la gravité qui s'impose, je voudrais vous remercier pour la tenue de cet échange sur ces événements dramatiques qui, malheureusement, font la une de l'actualité nationale et internationale. Nous avions coutume de dire que l'Europe, c'était la paix. Désormais, cette formule se conjugue au passé. Cette paix que nous pensions acquise en Europe a été mise à mal, a été anéantie par l'envahissement de l'Ukraine et cette guerre déclarée par la Russie le 24 février dernier. Un État européen souverain, démocratique, de 44 millions d'habitants fait aujourd'hui face à l'impérialisme du président russe qui révèle jour après jour sa tentation de rouvrir les pages les plus sombres de notre histoire. Nous sommes inquiets face à un autocrate qui n'hésite pas à lancer un assaut après avoir affirmé quelques jours auparavant ne pas vouloir faire la guerre. Nous sommes inquiets de voir un autocrate nier la mort de civils après les frappes de l'armée russe. Nous sommes inquiets également du devenir du peuple ukrainien qui, il y a quelques jours, rappelons-le, avait une vie semblable à la nôtre ici à Paris. Enfin, nous sommes inquiets de voir la censure et la répression du peuple russe privé d'information libre et qui se trouve pris en otage d'une situation qu'il n'a ni voulue ni soutenue.

Mais, nous sommes déterminés collectivement avec nos alliés et au-delà avec une écrasante majorité de pays dans le monde qui se sont exprimés contre cette guerre à trouver une issue. La faculté qu'a trouvée l'Union européenne d'agir d'une seule voix, la réactivité et la force des sanctions

économiques mises en place contre la Russie ont fédéré les citoyens européens qui montrent chaque jour un peu plus leur soutien vigoureux pour le peuple ukrainien. L'Europe démontre une formidable unité et doit désormais devenir une puissance plus indépendante, plus souveraine. La voie diplomatique doit toutefois prévaloir. Chaque jour qui passe emporte avec lui son lot de violences et de morts. C'est le sens de l'engagement du président de la République Emmanuel MACRON qui depuis les premiers instants a pris le leadership européen sur la médiation avec le président POUTINE. Malgré l'accélération du conflit militaire, le dialogue est maintenu et cela est primordial.

La détermination est elle aussi née du peuple ukrainien qui montre aujourd'hui un fabuleux patriotisme dans cette volonté de défendre leur nation au péril de leur vie. Nous devons rendre hommage à ce courage, à cette abnégation, face à ce qu'ils considèrent légitimement comme une agression de leur souveraineté. Et d'ailleurs, nous nous sommes tous retrouvés ce samedi avec des millions de personnes aux côtés de l'ambassadeur d'Ukraine en France pour afficher notre soutien aux Ukrainiens.

Enfin, comme l'a rappelé notre président Emmanuel MACRON, nous organisons et nous prendrons soin de celles et ceux qui rejoignent notre sol pour être protégés. Ainsi l'Europe a facilité l'accès des réfugiés ukrainiens qui pourront séjourner 90 jours dans l'espace Schengen et donc en France. Le ministère de l'Intérieur a, quant à lui, mis en place une procédure spécifique afin que les réfugiés puissent avoir un statut adapté sur une durée de trois ans. La France prendra donc sa part en accueillant les enfants forcés à l'exil, séparés de leur père resté combattre, de leur mère et ce en étroite collaboration avec l'ensemble des associations et O.N.G. qui œuvrent déjà sur place comme le comité international de la Croix-Rouge, l'Unicef, l'agence des Nations unies, Médecins sans frontières ou l'Aide médicale et caritative France Ukraine qui, je le rappelle, avait déjà été créée en 2014 à l'issue d'un premier conflit.

Je souhaite terminer mon propos par des remerciements à la Mairie du 15ème pour son opération de soutien à l'Ukraine lancée très rapidement après le début du conflit, à l'ensemble des collectivités territoriales et aux acteurs associatifs qui se sont mobilisés au pied levé depuis le début de ce conflit et qui ont généré de formidables élans de solidarité. Continuons donc ensemble de faire vivre nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Pour répondre rapidement et pour informer aussi nos concitoyens, je vais préciser les actions que nous avons mises en œuvre à la Mairie du 15ème avec les différents dispositifs. Par nos relais de communication (newsletter, Twitter, Instagram), nous avons lancé un appel aux dons pour répondre aux besoins urgents. Je rappelle pour les administrés qui nous écoutent que :

- en matière d'alimentation, il s'agit de nourriture pour bébé, fruits secs, céréales, conserves, pâtes et riz ;
- produits d'hygiène : brosses à dents, dentifrices, couches, savon, shampooing, serviettes hygiéniques, gel hydroalcoolique ;
- matériel médical : médicaments en cours de validité et en boîte fermée, aiguilles, seringues, médicaments antidouleur en ampoules, paracétamol, antiseptiques, cathéters, gouttières, gants jetables, couvertures isothermiques (couverture de survie), bandages, solutions désinfectantes, compresses, trousses hémorragie urgence-attentat (kit IFAK), pansements israéliens (compressifs hémostatiques d'urgence), autres couvertures, sacs de couchage, tapis de randonnée, tentes et imperméables.

Une collecte est donc mise en place du lundi au samedi dans le hall de la mairie. Au 1er mars, plusieurs cartons d'alimentation, produits d'hygiène, matériel médical, couvertures avaient déjà été remplis. À la suite des différentes communications, nous avons reçu plus de 300 candidatures de bénévoles apportant leur aide pour la collecte, le tri des marchandises mais aussi le transport et l'acheminement des denrées collectées jusqu'à la frontière ukrainienne ainsi que pour l'interprétariat et l'hébergement.

En ce qui concerne les associations, Safe et Fondemos, en lien avec l'Ukraine depuis plusieurs années, ont été sollicitées pour collecter les dons financiers des habitants. La Mairie du 15ème centralise les dons et matériels faits à ces associations. L'UIS du 15ème apporte également son soutien au réseau de bénévoles et dons de denrées alimentaires. La Mairie du 15ème s'est rapprochée aussi de la cathédrale Saint-Volodymyr qui organise le transport hebdomadaire de marchandises vers l'Ukraine. Près de 50 000 € ont été à ce jour recueillis pour ces associations. Un camion de 24 tonnes de matériel a été affrété dès samedi 5 mars. Il arrivera demain dans la ville d'Oujhorod. Plusieurs entreprises avec lesquelles la Mairie du 15ème entretient des relations ont été mobilisées : Nestlé pour le don de nourriture pour bébés, Orange pour le don de cartes SIM

prépayées, Décathlon pour le don de matériel de camping, Cerballiance pour le don de matériel paramédical.

Les 2 300 professionnels de santé de l'arrondissement ont été sollicités par mail pour organiser le don de médicaments et de matériel utiles centralisés par la Mairie. La direction des hôpitaux Necker et Pompidou a également été sollicitée mais dans le cadre d'une action plus globale de l'AP-HP. Je me suis entretenu avec Martin HIRSCH à ce sujet. Il y a donc aussi des collectes devant les hôpitaux parisiens.

Les 200 supermarchés de l'arrondissement ont été contactés pour apporter leur aide notamment par le don de denrées alimentaires. Sur les stocks constitués dans le cadre de la crise sanitaire, la Mairie du 15ème achemine 6 000 masques FFP2, 10 000 masques FFP1, 100 litres de gel et 5 000 gants en Ukraine.

Voilà mes chers collègues, les différentes actions qui sont menées et qui continueront à être menées avec votre soutien à tous. Je crois que nous affréterons un nouveau camion de dons pour l'Ukraine dès mercredi de cette semaine. Donc, n'hésitez pas à continuer de recueillir des dons et à aider à tenir le stand de la Mairie du 15ème et à mobiliser nos concitoyens. Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix ces deux vœux en commençant par celui de la majorité du 15ème. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Le vœu de la majorité du 15ème est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Maintenant le vœu déposé par les élus du groupe Écologiste du 15ème et du groupe Paris en commun, élus de gauche du 15ème. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Le vœu du groupe Écologiste et du groupe Paris en commun est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour l'Ukraine.

Nous allons maintenant passer à la suite de notre ordre du jour après cette communication exceptionnelle. Avant cela, je voudrais juste vous rappeler que, dans le Code électoral, les élus doivent être présidents de bureaux de vote. La plupart d'entre vous se sont portés candidats mais un certain nombre d'entre vous et parfois même certains groupes entiers ne l'ont pas fait. Je rappelle donc à chacun ses devoirs pour présider les

bureaux de vote pendant les élections présidentielles et législatives à venir puisqu'un certain nombre d'élus n'ont pas encore répondu à la Direction générale des services. Nous attendons des réponses très rapidement pour permettre le bon fonctionnement de la démocratie dans notre arrondissement. Merci.

7. **2022 DLH 53 – Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public emportant cession de droits réels au profit de RTE portant sur des volumes immobiliers**

Monsieur le Maire : Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE a demandé la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, au cours de la dernière décennie, le sud-ouest du 15ème a fait l'objet d'importantes opérations d'aménagement urbain avec entre autres la construction des immeubles au Qu4drans et du ministère de la Défense. Ces évolutions vont se poursuivre avec la transformation très attendue du secteur Héliport–Aquaboulevard. Il reste néanmoins à la lisière du 15ème et d'Issy, des emprises peu valorisantes occupées par RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité. Ces installations techniques indispensables au bon fonctionnement de notre cité sont réparties sur deux sites propriété de la Ville de Paris : le premier localisé au 79 rue Henry-Farman se trouve en lisière de l'héliport et du stade Lenglen, le second situé au 21 rue Bara comprend deux postes sous enveloppe métallique dont l'un de 63 000 volts qui a été détruit lors d'un incendie en juillet 2018 ; incendie qui a paralysé la Gare Montparnasse et privé d'électricité des dizaines de milliers d'habitants au sud-ouest de Paris. Les installations temporaires mises en place à l'issue de l'incendie ayant vocation à être remplacées, nous avions approuvé lors de notre Conseil de septembre 2020 le principe de la construction d'un nouveau poste de 63 000 volts. Or, la délibération que nous examinons ce soir nous apprend que le permis a été délivré le 10 février 2021 par le préfet des Hauts-de-Seine sans que la Ville – et donc la Mairie du 15ème – n'ait été consultée pour avis ou qu'une esquisse du projet architectural nous ait été présentée. S'il est indispensable que le poste de la rue Bara soit reconstruit dans un souci de qualité architecturale et d'insertion urbaine, nous souhaitons également que RTE étudie l'intégration paysagère de ces équipements qui sont situés en lisière de l'héliport et du parc Lenglen. Nous souhaitons également que RTE améliore l'isolation phonique de ces équipements situés en lisière du stade afin de supprimer les nuisances

sonores générées par ces installations ; nuisances très perturbantes pour les sportifs comme d'ailleurs pour les animaux de la ferme pédagogique mitoyenne. Enfin, si cette délibération nous apprend que la Ville entend régulariser la situation et signer une convention d'occupation du domaine public avec RTE, je m'étonne que cet opérateur soit resté depuis 2009 occupant sans titre sur ces deux emprises foncières pourtant propriétés de la Ville de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite intervenir sur ce projet de délibération ? S'il n'y a pas d'intervenant, la réponse du rapporteur, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout a été rappelé par Claire de CLERMONT-TONNERRE sur cette zone bien connue des gens qui fréquentent cet endroit et qui voient un simple mur. Nous pourrions tout à fait avoir quelque chose d'un peu plus joyeux, agréable, à regarder. Effectivement, le Préfet des Hauts-de-Seine a validé le permis de construire sans que nous soyons consultés alors qu'il s'agit d'un terrain de la Ville. J'émettrai donc une réserve tout en demandant à ce Conseil de voter pour cette délibération : il serait tout de même bien que nous puissions être consultés sur un terrain de la Ville et que le Préfet des Hauts-de-Seine ne nous oublie pas sur un emplacement technique indispensable pour la vie des habitants du sud-ouest de la région. Voici la proposition : avis favorable mais avec une réserve.

Monsieur le Maire : Bien. Nous nous rapprochons du Préfet des Hauts-de-Seine pour qu'il sache que le 15ème aussi existe avec ses habitants. Merci. Je mets donc aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2022 DLH 70 – Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'IMMOBILIERE 3F**

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit certes d'une délibération technique mais je profite de l'occasion qui nous est prêtée pour tout de même contester l'esprit et la lettre du principe de la préemption ; je pense singulièrement à la partie qui concerne le 122 rue

Saint-Charles qui a été préemptée voici quelques années en 2016. J'insiste sur notre opposition et vous connaissez bien les motivations ; je ne vais donc pas rentrer dans les détails. Je rappellerai simplement en synthèse la première : la préemption telle qu'elle est pratiquée par la Ville de Paris est un principe de préemption rapace qui coûte chaque année 150 millions d'euros avec pour principal effet l'éviction des classes moyennes de Paris car vous savez très bien que plus vous préemptez, plus vous soustrayez des biens du marché privé parisien. Il y a donc moins d'offres, donc une tension sur les prix de l'immobilier ; qui plus est dans une configuration de capitale internationale où forcément la tension immobilière est déjà très importante. De surcroît, je rappelle que ces préemptions pratiquées comme à Saint-Charles précisément ont aussi un autre effet que l'éviction des classes moyennes : c'est celui de ghettoïser des quartiers entiers puisqu'on y concentre essentiellement des publics particulièrement démunis ou en tout cas en situation sociale très précaire. De ce point de vue, je voudrais tout de même rappeler qu'autour du 122 Saint-Charles, en tout cas à proximité immédiate, nous avons déjà la Zac Boucicaut qui est tout de même un programme qui contient 60 % de logements sociaux et que dans l'intervalle, de surcroît, nous avons eu d'autres opérations immobilières pour le parc social parisien rue Lacordaire, rue de la Convention ou encore rue des Cévennes. Je voudrais quand même rappeler à la Ville de Paris qui est toujours très soucieuse de donner des leçons en matière de démocratie participative – nous y viendrons fin de séance – qu'il serait de bon aloi de faire un petit peu plus attention à la consultation locale. Rien n'interdirait, par exemple, de consulter des associations de riverains ou encore des conseils syndicaux qui sont limitrophes à ces opérations immobilières. Cela lui permettrait peut-être d'être plus attentive à ce que pensent réellement les habitants du 15ème arrondissement car ce n'est pas tout de multiplier les outils de démocratie participative, encore faut-il les écouter.

Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais vous dire. Il s'agissait donc de rappeler notre opposition absolue à cette préemption du 122 rue Saint-Charles telle qu'elle a été pratiquée dans notre quartier.

Monsieur le Maire : Merci mon cher collègue. Monsieur SITBON a demandé la parole.

Monsieur SITBON : Très rapidement puisque nous refaisons le match et le débat à chaque fois, ce qui est lassant.

Monsieur le Maire : À chaque fois qu'un projet de délibération est présenté.

Monsieur SITBON : Oui. Nous allons donc reparler de la préemption. Déjà, il ne faut pas la qualifier de rapace car c'est tout de même très excessif ; c'est plus qu'excessif, c'est erroné. Je ne comprends pas du tout cet adjectif qui est accolé à préemption. Pas du tout. Un jour, nous pourrons avoir un vrai long débat quand nous aurons le temps, mais il ne s'agit pas d'une préemption rapace mais d'une préemption tout court. Il s'agit d'une préemption qui permet de créer au contraire une offre de logements sociaux alors que le foncier est rendu très rare à Paris, comme on le sait. On sait aussi – et je le rappelle puisqu'il faut toujours être argument contre argument – que lorsque l'on dit qu'il y a beaucoup de gens démunis, il ne faut tout de même pas oublier que 70 % des Parisiens sont accessibles aux logements sociaux. De ce fait, il ne s'agit pas que de gens démunis ou alors cela dépend de la façon dont on qualifie le terme démuni. La préemption est au contraire une solution pour créer du logement social dans une ville qui en a besoin alors que le foncier est rendu très rare. Vous pointez suffisamment du doigt la question de la densité de la ville pour comprendre qu'il s'agit d'une bonne alternative pour ne pas la surdensifier. C'est donc quelque chose qui permet une bonne politique de logement selon nous. Donc, à chaque fois que vous le rappellerez, nous rappellerons nos arguments parce que nous savons pourquoi nous le faisons et cela n'est en tout cas pas par hasard.

Monsieur le Maire : Merci. Nous aurons donc ce débat de façon approfondie. Néanmoins deux observations : la première, c'est que nous avons, je crois, dans cet arrondissement largement payé notre écot en matière de logement social. Quel arrondissement a vu le nombre de ses logements sociaux doubler en une quinzaine d'années ? Je dois dire que nous devons être à peu près le seul. C'est considérable de passer d'environ 11 % à 20 % de logements sociaux SRU. Plus de la moitié des arrondissements n'en sont pas là. Nous n'avons donc pas de leçons à recevoir, je crois, étant donné que nous en avons accepté beaucoup.

La deuxième observation, c'est que la préemption, c'est principalement du logement social fictif. On peut l'appeler rapace, moi je l'appelle fictif ; cela revient d'ailleurs au même. Il s'agit de logement social virtuel puisque vous remplacez une population par une autre ; pour faire bref. Ce n'est donc pas de la création. Cela veut faire croire que c'est de la création mais cela n'en est pas. La création, c'est la construction et il y a évidemment

densification. Je pense donc que nous avons payé notre écot comme je l'indiquais à l'instant. La préemption, c'est aussi le fait de remplacer une certaine population par une autre puisque beaucoup sont amenés ensuite à quitter ces logements une fois préemptés. Il faut voir aussi dans quelles conditions les bailleurs sociaux organisent ces préemptions. Je peux vous dire que les plaintes sont nombreuses. Enfin, nous aurons sans doute ce débat de façon plus approfondie un jour.

Je propose maintenant que la rapporteure puisse répondre aux orateurs. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Je remercie notre collègue Grégory CANAL pour la remise en perspective de la politique de préemption que nous dénonçons depuis des années. Je pense que nous aurons encore ce débat dans les quatre ans qui viennent.

Monsieur le Maire : Voire au-delà.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Voire au-delà ; c'est juste. Dans un souci de cohérence avec nos précédents votes qui remontent à 2014 pour l'un et 2016 pour l'autre, je vous propose d'émettre un avis défavorable sur la DLH 70-1 qui porte sur la réalisation de 16 logements sociaux dans l'immeuble que l'exécutif parisien a préempté au 122 rue Saint-Charles ; immeuble qui, à l'issue de l'achèvement des travaux, ne sera ni conforme aux objectifs du Plan climat ni accessible aux personnes à mobilité réduite, ce que nous pouvons déplorer. En revanche, je vous propose d'émettre un avis favorable sur la DLH 70-2 qui porte sur les 16 logements sociaux intégrés dans le programme de construction de l'immeuble du 37 rue Saint-Lambert sur le site de l'ancienne maternité Sainte-Félicité ; opération dont je tiens à souligner la répartition équilibrée des catégories de logements sociaux puisque, en l'espèce, nous avons un tiers de chaque catégorie.

Monsieur le Maire : Bien. Nous allons dissocier ce projet de délibération en émettant d'abord un avis défavorable sur l'alinéa DLH 70-1. Qui est contre ? Qui est pour ? La Gauche. Qui s'abstient ? Personne

L'alinéa DLH 70-1 du projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Maintenant que cet alinéa a été supprimé dans ce projet de délibération, nous votons cette fois-ci favorablement pour le DLH 70 sans l'alinéa 70–1. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **2022 DVD 5 – Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'Etat et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables**

10. **V152022006 – Vœu à la mairie de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Nicolas JEANNETE, Jean-Yves PINET, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Louise-Agathe CHARPENTIER, Valérie GIOVANNUCCI, Isabelle LESENS et les élus de la majorité du 15ème relatif à la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard – Vœu rattaché à la délibération 2022 DVD 5**

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DVD 5 auquel je rattacherai le vœu à la Maire de Paris par les élus de la majorité du 15ème relatif à la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard. Monsieur PINET a demandé la parole.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Que ce soit sur cette délibération ou sur le vœu, nous sommes toujours sur le même problème des pistes cyclables. Je rappelle ici dans notre assemblée que sur cette piste de la rue de Sèvres – puisqu'il s'agit de celle-là dans cette délibération – sur l'axe du Sud de Paris, nous avons failli avoir une grève de la collecte des ordures ménagères puisqu'il y a eu plusieurs incidents avec des ripeurs qui avaient été percutés par des vélos. Je rappelle aussi ici que c'est à partir de ce moment-là que la Ville avait pris un arrêté assez surprenant puisqu'il indiquait que la piste cyclable était interdite aux vélos de 15 h 30 à 22 heures pour permettre la collecte et le passage des agents de propreté. Nous avons les plans très en retard. Nous avons du mal à travailler avec la Mission vélo et d'autres services pour essayer de donner le point de vue des habitants et des commerçants, que ce soit sur la rue de Sèvres et encore plus sur la rue de Vaugirard. Je rappelle juste qu'entre la rue Falguière et le boulevard de Montparnasse, sur cette coronapiste de la rue de Vaugirard qui va être pérennisée, il n'y a ni zone de livraison ni arrêt PMR ni même de quoi faire un stop. Je ne sais donc pas comment les gens qui habitent là et les commerces – parce qu'il y en a tout le long de cette portion de la rue de Vaugirard – vont pouvoir continuer à exercer ou à vivre alors qu'il n'y a aucun moyen d'arrêt, ce qu'il y avait avant les pistes. C'est en fait toute la méthode de travail qui ne va pas puisque l'on marche à pas forcés. Je pense qu'il faut, à un moment donné, se poser, être tranquille. Cela ne sert à rien de commencer les

travaux tout de suite ; on peut peut-être réfléchir. Il y a des gens qui vivent dans cette ville et il faut peut-être aussi un peu plus discuter avec eux sur ce genre de choses. Voilà ce qu'il en est. Voilà notre interrogation. Il est vrai que sur cette délibération, il y a en plus une convention de financement et pas des moindres. Je pense donc que l'on peut aussi discuter avec tout le monde. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonjour chers collègues. Je voulais, à propos de cette délibération, saluer tout d'abord l'action de l'État qui avec son Plan vélo, présenté en septembre 2018, est allé au-delà des prérogatives traditionnelles de la puissance étatique pour faire confiance aux collectivités locales, les appuyer et les financer pour permettre une multiplication par trois de la part des trajets à vélo dans notre pays et nous en voyons ici à Paris les traductions concrètes. Malheureusement, la contrepartie de ce financement, de cet effort, de cet investissement réalisé par l'État était la confiance dans les collectivités locales pour mettre en œuvre, avec une méthode concertée, avec une bonne intelligence, les pistes cyclables. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : certaines ont été réalisées dans cet état d'esprit, y compris dans notre arrondissement, d'autres comme la piste Vaugirard posent des problèmes de piste bidirectionnelle que nous avons déjà abordés lors des différents Conseils qui ont précédé et sur lesquels nous rappelons notre insistance sur une méthode concertée et sur une évaluation objective des effets en termes de congestion, de passages, d'accidentologie, qui nous paraissent indispensables pour la mise en œuvre de ce Plan vélo.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous voterons pour cette délibération qui permet à la Ville de Paris de bénéficier de fonds d'État après que certains de ces projets ont été déclarés lauréats de l'appel à projets du Fonds mobilités actives lancé fin 2018. Cette convention de financement s'inscrit dans le prolongement des délibérations adoptées par le dernier Conseil relativement au soutien financier de la Région et de la Métropole à certains axes du Plan vélo parisien.

J'en profite pour aborder également le vœu rattaché. J'ai l'impression d'assister à un débat sans fin sur le caractère bidirectionnel de la piste

cyclable de la rue de Vaugirard. Nous l'avons eu maintes et maintes fois ici. Nous estimons, contrairement aux considérants de ce vœu, que cette piste est un gage de sécurité pour les usagers qui n'auront plus à slalomer entre les bus et les taxis et nous ne croyons pas non plus qu'elle provoque plus de pollution comme cela a pu être dit ici. Je voudrais vous rappeler que le compteur de Paris en selle montre une fréquentation record de la piste qui révèle qu'elle est très fréquentée dans les deux sens.

Pour toutes ces raisons, nous voterons la délibération mais nous ne voterons pas le vœu rattaché.

Monsieur le Maire : Vous oubliez simplement les habitants et les piétons mais, enfin, ce n'est pas grave ; ce n'est effectivement pas votre sujet. En tout cas, merci de cette intervention et nous aurons ce débat encore longtemps, je pense, dans notre assemblée. La parole est à Monsieur Hadrien VEYSSIERE.

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Il a demandé la parole, je peux donc lui donner.

Monsieur VEYSSIERE : Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur SITBON. Merci mes chers collègues. Je prêche certes pour ma paroisse et plus précisément pour ma délégation mais le vélo, c'est bien, la santé, c'est mieux. Il ne vous aura en effet pas échappé, au vu des pages 18 et 19 de la convention, que la rue de Sèvres fait partie de ce projet d'aménagement cyclable. Or, rue de Sèvres, il y a l'hôpital Necker et plus précisément le numéro 157 qui permet l'entrée et la sortie des véhicules sanitaires du SAMU, du SMUR. Rappelons pour le principe que Necker, c'est 82 000 passages aux urgences par an soit 225 passages par jour avec de la cardiologie, des transplantations pulmonaires, des transplantations rénales, et j'en passe. Vous comprendrez donc que, lorsque l'on est dans un véhicule du SAMU en route pour Necker, chaque minute compte. En supprimant une voie entre le boulevard Pasteur et le boulevard Montparnasse sur la rue de Sèvres, vous congestionnez toute cette parcelle. Ainsi, on le voit aujourd'hui lors des heures de pointe, il devient impossible pour un véhicule sanitaire, gyrophare ou pas, arrivant du boulevard Montparnasse d'atteindre les urgences de Necker sans rester coincé dans des bouchons de longues minutes et perdre ces précieuses minutes dont je parlais plus haut. À ce titre, je pense qu'il serait plus judicieux de proposer d'autres axes dans le 15ème pour réaliser ces pistes cyclables. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention concernant l'hôpital Necker dont nous avons effectivement eu maintes et maintes observations. Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : J'ai l'impression que tous vos tubes sont de sortie : après la préemption, nous revenons sur la rue de Vaugirard. Concernant la DVD, il s'agit d'un aménagement qui manque pour parfaire le réseau parisien qui intègre les axes du RER vélo. Monsieur VEYSSIERE dit que cela pourrait passer ailleurs ; il faudrait voir. Cependant, je crois qu'il s'agit tout de même du tracé le plus pertinent. S'agissant de la question de l'hôpital Necker qui a fait polémique durant la campagne municipale, je ne suis pas tous les jours devant mais j'y passe régulièrement et j'ai essayé de me renseigner. On m'a dit qu'il n'y avait pas de nouvelles remontées de soucis depuis un moment concernant les ambulances qui, par ailleurs, pourront emprunter la piste cyclable en cas d'extrême urgence.

En tout cas, nous voterons évidemment pour la DVD. Il s'agit d'un tracé qui manque à notre arrondissement et qui permettra donc de relier les Invalides au boulevard Pasteur et donc la Gare Montparnasse. C'est donc important.

Pour votre marotte et pour la rue de Vaugirard, nous n'allons pas refaire tout le match. Un nouvel argument est apparu dans le vœu : la comparaison avec l'avenue de Choisy et l'avenue d'Ivry. Il se trouve que pour aller travailler, je prends très régulièrement la piste qui est actuellement bidirectionnelle avenue d'Ivry. On ne peut pas du tout comparer la situation du 15ème avec la rue Lecourbe et la rue de Vaugirard qui ont un grand dénivelé avec l'avenue de Choisy et l'avenue d'Ivry qui n'en ont pas et qui sont beaucoup plus proches l'une de l'autre. Cela n'a rien à voir et c'est pour cela que dans un cas, c'est pertinent et que dans l'autre – en tout cas, à notre sens – cela ne l'est pas. Cela est très concret : il s'agit notamment d'une question de dénivelé qui ferait que beaucoup de cyclistes seraient découragés dans le cas de la rue de Vaugirard ou de la rue Lecourbe si on passait en unidirectionnelle dans ces deux rues.

Le sujet de la collecte et des arrêtés qui en découlent a effectivement été complexe et mis en place rapidement. Toutefois, les choses sont en train d'être travaillées pour qu'il y ait quelque chose de plus pérenne. J'en conviens, il y avait quelque chose d'un peu ubuesque mais il y avait aussi un grand confort rapide pour les habitants de pouvoir emprunter ces pistes cyclables, ne vous en déplaise. Il y a effectivement les chiffres de Paris en selle. Quand vous dites, vous oubliez les habitants : eh bien non

Madame Amina NIAKATÉ n'oublie pas les habitants ; j'en suis un, par exemple. Je ne sais pas après quelle représentation on a. Je vous remercie Madame NIAKATÉ de ne pas oublier les habitants dont je fais partie puisqu'il y en a également un certain nombre dans les statistiques qui empruntent la rue de Vaugirard et qui en sont très heureux.

Dans votre vœu, vous citez des centaines de pétitions qui seraient reçues. Là, j'ai tout de même un petit peu souri. Des centaines de pétitions ! Moi, je n'ai pas vu les centaines de pétitions. Je ne sais pas, il faudrait les produire. Des centaines de pétitions ! Vous n'avez pas dit des centaines de pétitionnaires mais des centaines de pétitions. C'est très, très, très, très, très surprenant. Peut-être qu'un jour, vous nous les montrerez.

Concernant les places PMR, il s'agit d'un sujet important et que nous ne traitons pas du tout par-dessus la jambe. Le projet est encore en cours d'étude. Il est pour le moment prévu de réimplanter un maximum de places PMR dans les rues adjacentes au plus près des emplacements actuels et de les maintenir partout où cela est possible dans la borne technique.

Du reste, cela ne va pas trop vite. Vous dites que cela va trop vite. La réflexion est encore en cours et nous pouvons encore jusqu'au mois de juin, au moins pour le premier tronçon, faire des ajustements et même encore après pour les tronçons suivants.

Enfin, concernant l'esthétique des aménagements que vous pointez du doigt dans votre vœu, je ne comprends à nouveau pas. Il y a dans certains tronçons à Paris l'obligation de faire des aménagements. Il y a eu la polémique sur les aménagements temporaires coronapistes jaunes avec des banquettes. Je rappelle qu'il s'agissait d'obligations légales et non pas d'un choix esthétique qu'avait fait l'exécutif parisien. Il y a sur la rue de Rivoli, par exemple, des aménagements qui sont pérennisés mais d'une manière qui n'est pas totalement en dur parce que cela doit pouvoir permettre un certain nombre de choses. Sur la rue de Vaugirard, il n'est pas prévu cela mais une pérennisation comme elle s'est faite par exemple boulevard de Sébastopol ou ailleurs avec juste, à certains carrefours, des aménagements avec des îlots protecteurs pour protéger les vélos des mouvements tournants qui seront mis en place conformément, tout simplement, aux dernières recommandations du Cerema et du retour d'expérience d'autres aménagements similaires à Paris. Cela ne concerne que certains carrefours précis et particuliers. Sinon, ce sera très agréable et évidemment beaucoup plus joli que ce qui est actuellement en place

rue de Vaugirard. Après, on peut dire que les statistiques qui ont à nouveau été mises en avant sur les réseaux sociaux par Paris en selle...

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON de vous acheminer vers votre conclusion car il y a des temps de parole.

Monsieur SITBON : Tout à fait. On peut dire que ces statistiques sont erronées. Moi, je ne le pense pas. Je crois ces statistiques et celles-ci parlent à nouveau d'elles-mêmes. Les chiffres sont têtus. Et, il s'agit d'une pétition géante et concrète quand on se rend rue de Vaugirard. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je ne pense pas que vous représentiez à vous seul tous les habitants de la rue de Vaugirard et du 15ème même si vous êtes l'un d'entre eux, pas rue de Vaugirard mais en tout cas du 15ème. Pour être clair, je précise que nous avons reçu plus de 500 lettres d'habitants de la rue de Vaugirard qui se plaignent de cette piste cyclable et je pense qu'il s'agit d'un chiffre relativement important vu le nombre d'habitants dans la rue de Vaugirard et celles-ci seront, bien sûr, produites à l'appui du vœu au Conseil de Paris.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais passer la parole à Madame LESENS, rapporteure, pour répondre aux orateurs.

Madame LESENS : Bonsoir Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais procéder en deux temps : d'abord la DVD 5 sur le Plan vélo, c'est-à-dire la rue de Sèvres, pour dire que nous sommes à nouveau devant une grave difficulté car la délibération qui nous est soumise ne contient rien qui concerne le 15ème. Il s'agit de signer une convention de financement et c'est seulement dans celle-ci, en cherchant bien, que l'on trouve mention de la rue de Sèvres qui fait effectivement partie, pour une part, du 15ème. Toutefois, c'est là qu'intervient la seconde difficulté comme l'ont notamment exposé Monsieur PINET et Monsieur VEYSSIERE : ce projet ne nous a jamais été présenté et il pose d'énormes problèmes. J'ajoute que ce projet de pérennisation de piste est totalement irréaliste. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer un peu tranquillement la rue et de constater que huit, peut-être même neuf, cyclistes sur 10 qui passent par là n'utilisent pas la piste dans le sens 15ème vers 6ème mais roulent tout simplement comme avant dans le couloir d'autobus. La théorie, c'est que l'on fait un itinéraire calqué sur une ligne de métro. La réalité, c'est que la majorité des cyclistes qui passent par là continuent tout droit. Et, c'est bien pour cela que nous avions demandé en priorité que ce soit la rue

Lecourbe qui soit équipée d'une piste cyclable parce que nous pensions qu'elle allait être continuée dans les arrondissements voisins et emmener jusqu'à la Sorbonne. Au lieu de cela, on veut aménager un itinéraire qui n'est pas naturel, qui n'intéresse pas grand monde et qui pose d'énormes problèmes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous soyons concernés par la convention ou que nous ne le soyons pas selon la délibération, je vous propose en tout état de cause de tabler sur la réponse que m'a apportée le service juridique cet après-midi, à savoir que l'exposé des motifs est incomplet mais que cela n'est pas grave parce qu'il n'est pas erroné pour autant et qu'il ne méritait donc pas d'être réécrit. Dans le cas de la rue de Sèvres, nous n'en avons jamais été saisis. Ce projet ne correspond pas aux conclusions auxquelles nous étions arrivés sur place avec les représentants de la Mission vélo. Ce projet, au total, ne convient absolument à personne.

Mes chers collègues, je vous propose que nous attendions d'être vraiment consultés pour de vrai et nous verrons à ce moment-là. En conséquence, je vous invite à ne pas voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci de cette proposition puisque nous n'avons été ni concertés ni informés avec précision sur le projet de délibération, ce qui fait tout de même beaucoup. Je soumets donc à votre vote le projet de délibération DVD 5 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Indépendants et Progressistes. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant mettre aux voix le vœu rattaché avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

11. **2022 DEVE 12 – Convention de mise à disposition par Paris Habitat d'un jardin situé rue de la Convention et rue de la Croix Nivert (15e) pour ouverture au public. Renouvellement de la convention de gestion de 2011**

Monsieur le Maire : Il s'agit du square Marie-Poussepin.

12. 2022 DAE 61 – RIVP – Réaménagement de cinq emprunts bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50% pour le montant global refinancé de 42.982.242,23 euros

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'hôtel d'entreprises et pépinière de l'immeuble Boucicaut dans le 15ème.

13. 2022 DAE 62 – Site Émile-Anthoine (15e) – Déclassement par anticipation du domaine public d'une partie du bâtiment et conclusion d'un bail civil avec la RIVP

Monsieur le Maire : Monsieur ROUFFIAC a la parole.

Monsieur ROUFFIAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, si notre Conseil s'est déjà largement exprimé sur le projet OnE et les effets néfastes qu'il causera à proximité de la tour Eiffel – je suis sûr qu'il y aura encore matière à s'exprimer sur le sujet à l'avenir –, nous sommes ici amenés à débattre sur l'aménagement des locaux qu'occupait auparavant le CIDJ avant que la Ville de Paris décide de le fermer contre l'avis de notre assemblée ; il est important de le préciser. Maintenant place à l'avenir de ces locaux et il est vrai que cette délibération formule des propositions intéressantes quant au futur de ce bâtiment d'une surface de 2 500 m², notamment, concernant les sports, la possibilité d'y installer une maison de l'olympisme et des locaux d'associations sportives. Évidemment, nous sommes preneurs de ces mètres carrés que nombre de nos clubs réclament pour y installer un local ou un club house par exemple. De plus, l'idée d'y installer une maison de l'olympisme dans le but de mettre en valeur les Jeux de 2024 et d'organiser des événements festifs, sportifs et ludiques, est la bienvenue. Faire adhérer les Parisiens à ces Jeux doit être un défi qui nous incombe à tous et avoir un centre d'information et d'animation au pied de la tour Eiffel pour promouvoir ces Jeux est une excellente chose.

Toutefois, cela suscite également quelques interrogations ; la première étant de savoir quelle organisation sera chargée de la gestion et de l'animation de cette maison. Dans la délibération, la Ville de Paris évoque une association de type COJO ou CDOS mais tout cela semble encore très flou. La deuxième étant de savoir quel sera l'avenir de cette maison de l'olympisme après 2024. Si l'organisation de ces Jeux constitue déjà un défi en soi, celui de laisser un héritage sobre et durable l'est tout autant. Nous espérons que cette maison de l'olympisme servira après 2024 à accueillir des associations sportives et de jeunesse du 15ème

arrondissement et nous serons très vigilants sur ce sujet. Enfin, avec ma collègue et Adjointe au Maire chargée des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Noémie KERMABON, nous sommes demandeurs de tous les projets que mettront en place Paris 2024 ainsi que la Ville de Paris dans le cadre de ces Jeux. Il y a un an, le 24 février 2021, nous avions reçu, avec Monsieur le Maire, Tony ESTANGUET, président de Paris 2024, et nous lui avions déjà demandé à l'époque à être associés, nous élus de l'arrondissement, à l'organisation de ces Jeux auxquels nous sommes plus que favorables tant que ces derniers restent sobres et durables. Force est de constater que la concertation n'est toujours pas là et nous espérons pour les deux ans qui viennent plus de travail en commun afin de favoriser la réussite de ces Jeux pour que les Parisiennes et les Parisiens en soient fiers.

Parce que ces interrogations demeurent, je préfère m'abstenir et j'invite mes collègues, de la majorité ou non, à faire de même. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci pour ces observations de bon sens. Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Sinon, Monsieur VESPROUMIS.

Monsieur VESPROUMIS : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, de la même façon que mon collègue Valentin ROUFFIAC, j'aimerais revenir sur quelques-uns des motifs et considérants qui sont évoqués dans cette délibération. En effet, cela nous fait revenir sur un de nos tubes passés, Monsieur SITBON, un tube que nous aimerions un peu moins chanter mais, quand il ne passe pas la frontière du 15ème, il est nécessaire de le rappeler : le départ du CIDJ n'a pas été fait de manière volontaire. Dans cette délibération, il est dit qu'il a libéré le bâtiment qui est au sein du site Émile-Anthoine. Il s'agit bien d'une libération qui a été fortement incitée – il est nécessaire de le rappeler – et qui a amené chacun – Monsieur le Maire, le Conseil d'arrondissement et plusieurs élus – à travailler sur le sujet. Le départ du CIDJ a constitué un manquement important pour le nord de l'arrondissement qui était déjà sous-doté en infrastructures à destination de la jeunesse. Comme vous le savez, il y a un déséquilibre important dans la répartition des infrastructures DCPA sur le 15ème et ce départ n'a fait que le renforcer. Cette délibération fait mention de ce déséquilibre. Nous nous réjouissons plutôt du fait qu'il soit évoqué qu'un espace au sein du site Émile-Anthoine, peut-être sur les quelques mètres carrés restant qui ne seront pas déclassés ou alors sur le site qui reste et qui n'a pas été utilisé, sera recherché pour y installer des associations qui ne sont pas mentionnées, pour y créer un espace qui n'est pas non plus

développé. Il y a énormément de doutes qui subsistent sur cette délibération, mais nous nous réjouissons tout de même que cela ait été inscrit sur ce projet puisqu'il s'agit d'une demande que nous avons maintes fois réitérée auprès de la DJS et de la Ville de Paris. Nous voyons ici qu'elle a été entendue. Nous espérons que cela sera suivi d'actions. Nous allons rester très à l'écoute, très attentifs, sur ce sujet. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le prolongement des débats que nous avons eus sur le projet tour Eiffel et propose que la Ville puisse conclure un bail civil avec la RIVP notamment afin que le site Émile Anthoine qui accueillait le CIDJ puisse être en partie affecté à un nouvel office de tourisme en raison notamment de sa proximité avec le site tour Eiffel. Cette délibération est l'occasion de rappeler les avancées obtenues sur le site tour Eiffel : création de 1,6 ha d'espaces verts, piétonnisation du site ce qui signifie moins de pollution sonore, moins de pollution de l'air. Nous avons également obtenu un moratoire sur la partie Champ-de-Mars et notamment sur la suppression de 30 % des pelouses initialement envisagée et la création d'une commission ad hoc pour encadrer et limiter la pression événementielle avec notamment un objectif de parvenir à 250 jours de relâche sans organisation d'événements. Dans nos échanges nourris avec l'exécutif, nous avons eu des débats sur les bagageries et notre groupe avait notamment suggéré qu'elles puissent être installées sur le site Émile Anthoine. C'est un autre projet qui arrive et c'est l'occasion pour nous de reposer la question : ce site ne pourrait-il pas accueillir les fameuses bagageries litigieuses ?

Par ailleurs, il est également prévu d'accueillir dans cette maison de l'olympisme, un certain nombre d'événements pour y faire la promotion des Jeux olympiques et paralympiques 2024 sur un espace de 2 500 m² sur trois étages. Nous avons un certain nombre de questions quant au contenu voire la pertinence de ce projet et aimerions en savoir plus d'ici le Conseil de Paris. C'est la raison pour laquelle, à ce stade, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, même si au détour de l'exposé des motifs l'intention de rechercher un espace dédié à la jeunesse sur le site ou à proximité est réaffirmée et cela est heureux ; cela contribuera effectivement à un meilleur équilibre territorial des centres de jeunesse du 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense que nous nous acheminons vers le même vote. La parole est au rapporteur Monsieur Jacques-Henri SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Merci Monsieur le Maire. Mes collègues viennent de le rappeler, la transformation du site Émile Anthoine, c'est-à-dire du bâtiment occupé jusqu'à l'été dernier par le CIDJ, est l'un des aspects du projet de grand site Eiffel. Je ne reviendrai donc pas sur les nombreux motifs de notre opposition à ce projet d'ensemble qui nous ont conduits lors de notre dernier Conseil à nous prononcer contre la mise en conformité du PLU qui était le dernier obstacle au lancement des travaux. Malgré tout, quelques jours plus tard, l'exécutif parisien le faisait voter par ses groupes au Conseil de Paris sans tenir compte de l'opposition des Mairies d'arrondissement, des associations environnementales, des associations de défense du patrimoine et plus largement des Parisiens massivement hostiles à ce projet. Ma collègue, Madame NIAKATÉ, évoquait quelques modifications qui ont été apportées. Elles sont en réalité extrêmement minces : un moratoire sur le réaménagement du Champ-de-Mars nous dit-on – en réalité, c'est l'État qui l'a imposé puisqu'il a refusé la surélévation des pelouses du Champ-de-Mars, ce qui nécessite de reprendre l'ensemble du projet – et ensuite l'engagement de laisser les espaces verts du Champ-de-Mars libres de toute occupation pendant 250 jours par an, ce qui signifie a contrario la possibilité de les exploiter commercialement pendant l'équivalent de quatre mois par an. Vous comprendrez que ces ajustements cosmétiques n'ont pour l'instant convaincu à peu près personne.

S'agissant du site Émile Anthoine, nous avons demandé à maintes reprises des précisions sur les projets de la Ville au-delà des intentions générales que nous connaissions. En fin d'année dernière, le conseil de quartier Dupleix/la Motte-Picquet a souhaité organiser une visite du site pour laquelle la Ville de Paris n'a pas su – n'a pas pu – se rendre disponible. Même absence à la réunion publique du conseil de quartier Dupleix le 30 novembre dernier où ce sujet devait être évoqué. Même politique de la chaise vide pour le conseil de quartier de lundi prochain qui a fixé le sujet à son ordre du jour. Je m'étonne donc un peu de voir aujourd'hui dans ce projet de délibération des informations qui sont attendues de longue date alors que les services de la Ville ont esquivé la concertation que demandait la Mairie du 15ème et se font porter pâle dès qu'il s'agissait de rencontrer des habitants. Certaines de ces orientations méritent pourtant un débat. La Ville de Paris s'engage ainsi par une formule assez vague –

comme mon collègue Hector VESPROUMIS l'a bien dit – à rechercher un espace adapté pour un centre jeunesse soit sur place soit à proximité pour compenser la fermeture du CIDJ. Nous attendons donc maintenant que la Ville réalise cet engagement mais en concertation avec la Mairie du 15ème.

Deuxièmement, nous apprenons que l'ancien CIDJ serait en partie consacré dès 2023 et de manière pérenne après les Jeux Olympiques à l'installation d'un nouvel office de tourisme pour la capitale, donc en plus de la Maison de l'olympisme qui y élira domicile avant les Jeux. Ces intentions sont évidemment préférables au sort qui semblait se dessiner pour le site Émile Anthoine qui devait accueillir des services de la société d'exploitation de la tour Eiffel, les services de la Direction de la jeunesse et des sports, des services de la Direction de l'environnement et des espaces verts. À l'inverse, l'installation du comité olympique et sportif de Paris qui est maintenant évoquée peut présenter un intérêt significatif comme l'a dit mon collègue Valentin ROUFFIAC. Quant à l'office de tourisme, rappelons que celui de la capitale ne dispose aujourd'hui que d'un bureau à l'Hôtel de ville et d'un point d'accueil en Gare du Nord. Il est clair qu'une grande capitale comme Paris peut et doit sans doute offrir bien mieux. Mais, quel est précisément ce projet d'office de tourisme ? S'agit-il de l'office de tourisme principal ou bien d'une antenne ? Quelle pertinence aussi du choix de la RIVP, bailleur social de la ville, pour porter un projet touristique et sportif ? Quelles conséquences pour le quartier et ses habitants ? Les Parisiens ont massivement dénoncé lors de la PPVE un projet qui serait tourné vers la surexploitation touristique du Champ-de-Mars. L'implantation envisagée d'un office de tourisme doit, me semble-t-il, a minima être discutée et présentée aux habitants.

Pour conclure, notre groupe majoritaire qui a toujours été très attentif au sort du CIDJ demande que la Mairie d'arrondissement soit désormais étroitement associée à la réflexion et à la mise en œuvre de ces nouveaux usages. Dans cette attente et compte tenu des informations trop lacunaires dont nous disposons, notre groupe fait le choix de s'abstenir sur cette délibération ; cette abstention étant un signe de grande vigilance et d'exigence pour la suite du projet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je retire des observations judicieuses du rapporteur et de nos deux collègues de la majorité que la Mairie, quand cela l'arrange, ne saisit pas très bien la signification du mot concertation. Je crois que la Mairie de Paris pratique à peu près exclusivement la concertation quand

les gens sont d'accord avec elle. Là, comment parler de pilotage des politiques locales par les arrondissements ou de concertation quand la totalité de ceux qui ont été concertés est hostile à un projet – je parle du projet OnE – : les trois Maires d'arrondissement, les conseils de quartiers concernés, même la concertation électronique faite par la Ville où 80 % ou à peu près des personnes concertées ont exprimé un avis négatif, les associations de riverains, d'environnement, voire les Verts qui se sont évidemment contentés de quelques miettes pour changer de position mais, cela n'est pas grave. Cela est tout de même extrêmement perturbant. Soit on pratique la concertation en toutes circonstances soit on ne parle pas de concertation, on ne fait pas de grands discours lyriques à la gloire de la concertation et de la participation.

Deuxièmement, il est vrai que les quelques corrections apportées au projet OnE ne peuvent satisfaire que ceux qui veulent s'en satisfaire, avec des arrière-pensées sans doute que j'ignore. Cela ne satisfait personne de ceux qui se sont opposés au projet.

Enfin, pour ce qui concerne plus particulièrement le projet de délibération DAE 62, il y a des choses qui sont opportunes comme l'a rappelé le rapporteur et certains des orateurs et on a tenu compte très partiellement de certaines de nos propositions. Toutefois, ce qui est fâcheux, c'est que nous avons pris connaissance de ce projet de délibération sans pratiquement aucune concertation ; il y a eu un coup de fil de trois minutes passé à mon directeur de cabinet. Je pense que nous sommes loin d'une concertation et d'un travail collaboratif à la hauteur de ce qui était nécessaire pour ce site extrêmement prestigieux qu'il faut réaménager étant donné sa dégradation ; je crois que tout le monde est d'accord. C'est la raison pour laquelle je pense que nous sommes extrêmement positifs dans la majorité en ne préconisant que l'abstention tant les motifs d'un vote hostile étaient nombreux. Voilà ce que je voulais simplement rappeler sur l'ensemble de ces projets concernant l'aménagement du site tour Eiffel.

Je vais maintenant soumettre à votre vote le projet de délibération avec un avis de l'exécutif qui est celui de l'abstention. Qui est pour ? La Gauche. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les trois autres groupes. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

14.2022 DAJ 1 – Subvention et avenant n°3 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations

gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Monsieur le Maire : Avec un NPPV de Madame NIAKATÉ. Pardon Monsieur BRAGÉ, je n'avais pas vu que vous souhaitiez intervenir. Je vous en prie.

Monsieur BRAGÉ : Je vous en prie. C'est normal, je venais juste de lever la main. Mes chers confrères et consœurs, bonsoir. C'est simplement pour souligner l'importance de cette délibération qui permet de financer les consultations gratuites dans toutes les mairies d'arrondissement ou points locaux d'accès au droit. C'est un vecteur d'accès au droit notamment pour des populations qui n'osent souvent pas franchir les portes des cabinets d'avocats. De plus, par rapport à la discussion que nous avons pu avoir en tout début de séance, son besoin sera hélas d'autant plus vital à très court terme pour l'accompagnement juridique des réfugiés ukrainiens en assurant la permanence en droit des étrangers et droit d'asile qui sera tout à fait indispensable. Nous soutiendrons donc évidemment cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais la soumettre à votre vote avec une non-participation de Madame NIAKATÉ. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. **2022 DASCO 4 – Collèges publics parisiens – Subventions pour travaux (183 136 euros)**

Monsieur le Maire : Elles concernent les collèges Debussy pour 1825 € (système d'énergie) et Apollinaire pour 2312 € (chauffage). Pour l'entretien de locaux, des fournitures et des matériels, une somme de 1175 € pour chacun des collèges suivants : Modigliani, Citroën, Debussy, Duhamel, Apollinaire et Staël. Merci.

16. **2022 DFPE 15 – Subvention (1 897 324 euros), convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Il s'agit de celui de la rue Yvart pour le 15ème.

17. **2022 DFPE 29 – Subvention (22 694 €) et avenant n° 1 avec l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e)**

18. **2022 DFPE 56 – Réalisation de trois équipements de petite enfance – avenants à des conventions de subventionnement conclues avec la CAF**

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème du multi-accueil 147, boulevard Lefebvre pour une somme de 1 386 000 €.

19. **2022 DASES 9 – Subventions (322 500 euros) , Conventions et avenant avec 7 associations pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une somme de 21 500 € pour l'accueil 15 Saint-Vincent-de-Paul dans le 15ème aux Périchaux.

20. **2022 DASES 39 – Subventions (222.140 euros), conventions et avenants avec douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits**

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC a demandé la parole.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération, qui revient d'ailleurs chaque année, concerne une seule association du 15ème : l'association Droits devant. Celle-ci a été créée en 1994 par Mgr GAILLOT, évêque in partibus de Parténia, un territoire situé en Algérie qui a disparu sous les sables à la fin du cinquième siècle. Cette association qui a pour objet de lutter contre les exclusions et de mobiliser les sans-papiers est un ovni dans notre arrondissement ; ovni parce qu'elle se terre rue de Dantzig dans de petits logements d'un immeuble où elle reçoit des personnes de passage qui causent des nuisances. Ce sont les signalements des voisins qui nous rappellent son existence. Ovni car si défendre les droits de chacun est positif et souhaitable, Droits devant est inconnue du Point d'accès au droit du 15ème situé tout près ; PAD qui justement défend avec compétence les droits des Parisiens du 15ème et d'autres arrondissements. Appréciant le droit et son application ainsi que la justice, je suis réservée sur cette association.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je passe la parole à Monsieur JOZEFOWICZ, rapporteur.

Monsieur JOZEFOWICZ : Bonsoir. Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'année dernière, nous avions salué l'encouragement à l'accès au droit, ce qui en soi peut passer par un soutien à certaines associations.

À cet égard, l'accès au droit existe dans notre arrondissement et je veux, par exemple, saluer le Point d'accès au droit rue de la Saïda ; un exemple parmi d'autres. Nous partageons pleinement cette préoccupation notamment parce qu'elle permet à des personnes qui ne maîtrisent pas la législation ni les procédures d'être éclairées sur les subtilités de la vie juridique. Cependant, nous constatons avec regret que cette délibération appuie à nouveau une association qui encourage des actions sans respecter cette légalité à laquelle nous sommes et vous êtes tant attachés. Bis repetita, l'association Droits devant sise 47, rue de Dantzig est encore honorée d'une subvention que nous peinons à comprendre.

Comme je l'avais dit l'année dernière, le 22 février 2021, en plein Conseil d'arrondissement, l'accès au droit est aussi le respect du droit, le respect de la légalité qui passe par le respect des droits d'autrui. Nous regrettons à nouveau ce choix pour une association née sous des fonts baptismaux assez insolites puisqu'il s'agissait d'occupations illégales, comme nous l'a rappelé Sylvie CEYRAC. Pour cette raison, nous demandons comme l'année dernière une modification de cette délibération afin d'éviter ce soutien problématique. Nous proposons un amendement qui consisterait en la suppression de l'article 4 de la délibération. Nous voterons cet amendement afin que cette subvention litigieuse soit gommée de cette délibération puisque nous ne voulons pas pénaliser les autres associations qui sont visées dans celle-ci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose donc cette démarche.

Monsieur le Maire : Je soumets donc à votre vote l'amendement consistant à la suppression de l'article 4 de la délibération. Qui est pour l'amendement de suppression ? Contre ? Abstention ? Le groupe Indépendants et Progressistes.

L'amendement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer au vote de la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Elle est donc adoptée avec un vote contre de la Gauche et du groupe GIP.

Protestations d'élus.

Monsieur le Maire : La délibération a été amendée.

Monsieur SITBON : Nous votons pour tout de même, mais nous aurions voté pour la délibération non amendée.

Monsieur le Maire : Nous avons bien compris. Merci.

Monsieur SITBON : Nous voterons au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Merci de cette précision. Vote favorable du groupe des Verts et de la Gauche et du GIP. J'ai vu que vous vous étiez abstenus sur la suppression mais vous adoptez la délibération. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21. 2022 DJS 2 – Subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs)

Monsieur le Maire : Il s'agit de 32 000 € pour le club Neptune du 15ème.

22. 2022 DDCT 5 – Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration

Monsieur le Maire : Il s'agit de 1 500 € pour l'Équipe Saint-Vincent Alpha XV. Madame Isabelle ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais sur cette délibération rappeler l'action globale de la Ville de Paris pour l'apprentissage du français notamment pour aider les personnes étrangères et migrantes dans leur parcours d'intégration à travers le soutien aux associations et particulièrement souligner le travail remarquable que fait l'association Alpha XV qui propose notamment des cours de français pour adultes et qui fait aussi du soutien scolaire aux élèves du quartier. De plus, j'aimerais rendre un petit hommage à l'ancienne présidente de cette association que beaucoup d'entre nous ont connue, Madame Monique PIERROT, qui nous a malheureusement quittés récemment. Nous lui avons rendu hommage lors du conseil de quartier Brassens. C'était une femme vraiment très engagée, très dynamique, attentive avec aussi beaucoup d'humour. Cette délibération était l'occasion de rendre hommage au travail vraiment remarquable qu'elle a fait en tant que femme très engagée. À la veille de la journée des droits des femmes, j'avais envie de lui rendre hommage. Merci.

Monsieur le Maire : Absolument. Nous nous joignons bien sûr à cet hommage, Madame CEYRAC notamment. Elle veut peut-être prendre la parole.

Madame CEYRAC : Oui. Je me joins tout à fait à cet hommage. Vous avez complètement raison. Je dois dire que plusieurs années de suite, je les ai accueillies à la mairie pour la remise de leur diplôme de français langue étrangère parce que pour ces personnes qui apprennent le français, qui sont des adultes, cela est extrêmement difficile. Elles ne sont pas non plus dans des conditions de vie facile. Elles travaillent également. Elles fournissent donc un gros effort. Il s'agissait d'une reconnaissance de notre Mairie à ces personnes. Cela s'est fait durant plusieurs années et je dois dire que je m'en félicite. Tout cela est grâce au travail de Monique PIERROT et de son équipe ; équipe qui a tout de même su continuer derrière elle et cela est formidable.

Monsieur le Maire : Et nous l'encourageons encore à poursuivre ses efforts. La rapporteure, Madame LAHOUASSA, souhaite-t-elle ajouter quelque chose ?

Madame LAHOUASSA : Oui. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vise à doter 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration pour un montant total de 134 500 € dont 1 500 € pour l'association l'Équipe Saint-Vincent Alpha XV. La langue française vecteur d'intégration et d'émancipation pour les personnes migrantes et étrangères est une richesse. L'intégration linguistique est nécessaire et je dirais même parfois vitale pour une meilleure adaptation dans la société même si, bien évidemment, elle n'est pas la seule condition. Pour pouvoir s'intégrer plus facilement dans une société quelle qu'elle soit, parler la langue est un atout. J'ai souvent reçu le témoignage de personnes qui se sentaient en situation de faiblesse, de vulnérabilité, lorsqu'il fallait remplir des papiers administratifs, lorsqu'il fallait aider leurs enfants pour des devoirs ou lorsqu'il s'agissait de trouver un emploi. De nombreux ateliers sont mis en place notamment par les associations pour aider ces personnes à s'initier à la langue française. Elles proposent souvent en parallèle la découverte et le respect des valeurs et des principes de la République. Elles permettent aux personnes d'échanger, de s'émanciper au travers d'activités autour de la langue de Molière. Ces structures sont donc un levier pour l'insertion sociale des personnes migrantes et étrangères. Je tiens donc à saluer au nom de Monsieur le Maire et de ses Adjoints les actions menées par ces associations notamment celles du 15ème arrondissement qui œuvrent pour une meilleure intégration des personnes en situation précaire notamment par le biais de l'apprentissage. Nous voterons donc favorablement. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. 2022 DAC 362 – Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON. Monsieur AMIEL a également demandé la parole.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire. Le comité local de la FNACA de notre 15ème arrondissement fait partie des nombreux comités existants à Paris et en France. En commémorant chaque année le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu ayant permis de mettre fin à la guerre d'Algérie, la FNACA agit, entre autres, en faveur de la paix. Soixante ans après, ce 19 mars 2022 sera une journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. Régulièrement soutenus par la Ville de Paris, cette délibération apportera une aide aux comités locaux notamment celui du 15ème pour commémorer comme il se doit cette journée. Nous souhaitons à cette occasion avoir, nous aussi, une pensée particulière pour Jean LAURANS. Comme l'indique la FNACA, Jean LAURANS ne sera pas avec ses copains, comme il se plaisait à le dire, pour le 60e anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, nous ayant quittés le 5 janvier dernier. Adhérent puis président du comité du 15ème, président départemental parisien, membre du comité national de la FNACA, Jean LAURANS est né et a vécu dans notre 15ème arrondissement. Outre avec la FNACA, il y a pris part dans différents domaines notamment dans celui de l'éducation en tant que DDEN (délégué départemental à l'Éducation nationale) en siégeant dans les écoles publiques de Paris. Il fut également animateur de la FCPE (la Fédération des conseils de parents d'élèves) dans plusieurs lycées et collèges du 15ème arrondissement et animateur et arbitre du club sportif FSGT de football, la Fédération sportive et gymnique du travail, fondateur du cross scolaire Protéines du 15ème. Homme de conviction et de rassemblement, Jean LAURANS était également un homme d'engagements forts dans les domaines politique et syndical. Ces quelques mots dans le temps imparti par notre règlement intérieur du Conseil pour souligner toute l'importance de notre comité local de la FNACA, toute la place qu'a pu prendre Jean LAURANS, pour

certaines et certains d'entre nous notre ami et camarade, dans la vie du 15ème et dans cette période très sombre et incertaine toute l'importance de toujours plus œuvrer pour la paix.

Monsieur le Maire : Nous nous associons bien sûr là aussi à cet hommage à Jean LAURANS avec qui nous avons travaillé pendant de nombreuses années en pleine coopération pour participer et mettre en valeur le monde combattant de cette guerre terrible d'Algérie.

Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je voulais aussi au nom du groupe Indépendants et Progressistes nous associer à l'hommage qui vient d'être rendu – et bien rendu – à Jean LAURANS et rappeler aussi tout notre soutien à l'action de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie dont le comité est d'ailleurs si actif dans notre arrondissement. La FNACA a œuvré sans relâche pour la reconnaissance et la mémoire de ces combattants, y compris dans des périodes où beaucoup ne voulaient plus entendre parler de ces conflits. Alors qu'un cycle mémoriel national entoure les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie, il nous semblait très important de pouvoir ici témoigner à la fois de notre reconnaissance et leur réitérer notre engagement de soutien continu.

Monsieur le Maire : Merci pour eux. La parole est à la rapporteure Madame DEROUARD.

Madame DEROUARD : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je m'associe bien sûr à l'hommage à Monsieur Jean LAURANS. Je me réjouis aussi du vote de cette subvention et rappelle les excellentes relations que nous pouvons avoir, comme vous l'avez effectivement souligné, avec la FNACA 15ème avec qui nous faisons pas mal de manifestations. D'ailleurs, nous commémorerons la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc le vendredi 18 mars à 18 h 30 à la mairie du 15ème avec la FNACA.

Monsieur le Maire : Merci de ce rappel. Je vais faire voter la délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous passons à la deuxième partie de notre ordre du jour concernant les vœux.

VŒUX

24. V152022007 – Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de police déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Nicolas JEANNETE, Anthony SAMAMA et les élus de la majorité du 15e relatif à la sécurisation de la rue Oscar-Roty

Monsieur le Maire : C'est Madame Agnès EVREN qui présente ce vœu.

Madame EVREN : Merci Monsieur le Maire. Très rapidement. Ce vœu se fait l'écho des riverains de la rue Oscar-Roty qui sont excédés entre les attroupements nocturnes, les incivilités, les nuisances sonores, les intrusions, les trafics sur la voie publique jusque même dans le hall des immeubles d'habitation. Cela est lié à l'amplitude horaire et la vente d'alcool jusqu'à deux heures du matin de l'épicerie Au Petit Marché qui est située à quelques mètres seulement de l'école Sainte-Élisabeth. Nous en avons parlé avec Jean-Yves. Le gérant de cette épicerie n'en est pas à son premier fait d'armes puisque le 13 janvier dernier, il avait été auditionné pour une demande de fermeture administrative liée à l'embauche d'un travailleur sans-papiers. Nous avons d'ailleurs appris que ce gérant ne payait pas non plus son bail locatif.

Ce vœu vise donc à demander conjointement au Préfet de police et à la Maire de Paris d'accroître les rondes de la police municipale et nationale dans ce secteur, d'installer une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues Oscar-Roty et Lourmel, d'interdire dans l'immédiat la vente d'alcool la nuit par un arrêté préfectoral puis d'ordonner une fermeture administrative de l'établissement Au Petit Marché. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur SAMAMA pour la réponse.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, comme l'a décrit ma collègue Agnès EVREN, il s'agit d'une rue qui concentre un public extrêmement sensible, des très jeunes et des

seniors ; des très jeunes de l'école Sainte-Élisabeth, des personnes âgées de la résidence senior juste en face. Il s'agit effectivement d'une rue sur laquelle nous concentrons beaucoup d'efforts notamment sur les forces de police. Il y a cette épicerie qui inquiète beaucoup les riverains où il y a du trafic présumé, de la vente de cigarettes à l'unité et surtout de la vente d'alcool aux jeunes de Sainte-Élisabeth. Il y a une autre épicerie, qui s'appelle Souk Alcharq, à l'angle des rues Oscar-Roty et Lourmel qui s'apprête à ouvrir et qui inquiète énormément les riverains. Et, nous en avons parlé lors du dernier Conseil d'arrondissement, il y a également un dark store de la société Cajoo qui a ouvert au 7 rue Oscar-Roty qui, là encore, favorise le rassemblement et les nuisances jusque très tard dans la nuit ; minuit-une heure du matin, parfois deux heures du matin le week-end.

Nous appelons effectivement à fermer administrativement cette épicerie et nous appelons à avoir une caméra de vidéoprotection supplémentaire. Quant aux forces de police, je sais qu'elles sont particulièrement mobilisées sur cette rue et nous continuerons à essayer de les mobiliser au maximum pour essayer de disperser ces nuisances. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ, vous avez la parole pour une explication de vote.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. S'agissant de ce vœu, si nous adhérons à la proposition de plus de présence humaine pour sécuriser l'espace public et si des alertes aux autorités compétentes nous paraissent pertinentes et légitimes, la demande de fermeture de l'établissement à la demande de riverains sans en préciser le délai avant toute instruction ne nous paraît toutefois pas relever de nos prérogatives. C'est à la police d'enquêter et à la préfecture de prendre de telles sanctions après avoir fait des constatations de faits d'infraction avérés passibles d'une fermeture administrative ou d'un retrait de licence de vente d'alcool. Par ailleurs, vous connaissez l'opposition constante des Écologistes relativement à la prolifération de caméras de vidéosurveillance inefficaces pour la prévention des délits ; raisons pour lesquelles nous ne pourrons pas voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Je vous signale que le vœu consistait à demander à la Maire de Paris et au Préfet de police d'ordonner cette fermeture administrative que j'avais déjà obtenue d'ailleurs il y a quelques années pour des faits similaires et des troubles considérables apportés au

voisinage. Cependant, chacun prend, bien sûr, la position qu'il souhaite. Je vais soumettre ce vœu au vote. Monsieur SITBON, allez-y. Réveillez-vous.

Monsieur SITBON : Je pensais que cela tombait sous le sens que chaque groupe faisait une explication mais pardonnez-moi.

Monsieur le Maire : Pas forcément.

Monsieur SITBON : Pour faire vite, trois points : d'abord, dans la mesure où cela répond à une préoccupation locale et immédiate, on peut s'en remettre effectivement à une appréciation de ces éléments par la Préfecture de police qui est seule compétente, comme cela a été rappelé par certains de mes collègues, pour prononcer une fermeture administrative à l'encontre de l'épicerie qui est visée. Dans ce cadre, je voulais souligner le fait qu'au titre de l'article 11 de la convention de coordination entre la police municipale et la PP, nos agents disposent désormais de la possibilité d'étayer ces procédures administratives par lesquelles il faut passer mais de le faire par des courriers, des rapports, des procès-verbaux dès lors qu'un trouble à l'ordre public est avéré. En l'espèce, il s'agit d'une demande que la Mairie du 15ème est tout à fait habilitée à solliciter en lien avec le chef de division de la police municipale. Il s'agit donc d'un appui de la police municipale qui peut être fait sur ce dossier que nous ne minimisons pas.

Concernant l'engagement de la police municipale sur ce secteur, il faut rappeler certaines choses. Je vais être bref. En d'autres termes, nous avons élargi les cycles de travail des policiers municipaux jusqu'à minuit en hiver et deux heures du matin en été. Le Maire du 15ème – cher Monsieur le Maire – dispose de la possibilité d'activer ces effectifs locaux pour mener à bien des opérations de pacification de la rue Oscar-Roty et, au besoin, bénéficie du concours des unités centrales de la PMP opérationnelles 24 heures sur 24, étant entendu que la police nationale reste seule compétente en matière de trafic.

S'agissant de la demande d'installation d'une nouvelle caméra, nous n'avons pas d'opposition de principe. Nous ne sommes pas opposés aux caméras par principe. Nous considérons qu'il faut étudier les choses au cas par cas. Chaque demande fait l'objet d'un examen par ordre de priorité. Il y a un plan de vidéoprotection qui est encore en cours d'élaboration. De plus, la Préfecture de police dispose toujours du pouvoir discrétionnaire d'installer seule une caméra selon la nécessité de la situation.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Nous ne minimisons pas du tout cette situation mais, d'une part, il s'adresse plus au Préfet de police et, d'autre part, il y a un travail en cours sur les caméras qui se poursuit.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Le groupe Vert. Qui s'abstient ? Le groupe Paris en commun.

Le vœu est adopté à la majorité.

25.V152022008 – Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Mathieu Luinaud et les élus de la majorité du 15ème relatif aux évolutions du budget participatif

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Monsieur Grégory CANAL, premier Adjoint.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous en avons souvent parlé ici : le budget participatif dans son module initial rencontrait un franc succès, à telle enseigne que la participation des citoyens était quand même très forte et le nombre de projets déposés très important. Il faut bien dire aussi que la mobilisation des élus toutes tendances confondues était aussi très poussée. Voici bientôt presque deux ans, ce dispositif a été revisité et nous considérons, pour notre part, qu'il a été altéré car, dans l'intervalle, nous avons tout de même appris que le nombre de votants avait considérablement baissé – encore que l'on peut estimer que la crise sanitaire justifie pour partie cette diminution du nombre de votants ; pour partie seulement car nous verrons que sur le long cours, mon propos risque d'être infirmé – mais surtout aussi que pour l'année 2022, le nombre de projets a baissé de près d'un quart par rapport à ses éditions passées. Tout ceci nous amène donc à nous interroger fortement sur le devenir et la pertinence de ce budget participatif tel qu'il est maintenant opérationnel. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'un bilan objectif puisse être établi et pourquoi pas la constitution d'un groupe ad hoc qui permettrait de réfléchir sur une évolution de ce budget participatif.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse de Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme Grégory CANAL l'a rappelé, le budget participatif est en proie à une désaffection alors même que le dispositif avait su gagner l'intérêt des Parisiens sous la précédente mandature. Cela n'est malheureusement pas une surprise pour nous puisque nous vous avions déjà alertée Madame TORANIAN, en ce même Conseil sur les risques que portait votre refonte du dispositif ; vous ne pourrez donc pas feindre votre surprise.

Comment expliquer cette désaffection pour le budget participatif ? C'est d'abord le périmètre de recevabilité des projets qui se réduit d'année en année et qui ne permet plus aujourd'hui de réaliser les projets emblématiques qui ont fait le succès et l'attractivité du budget participatif par le passé. Il faut entendre la déception des conseils de quartier et des habitants face à cette réduction du champ des possibles. D'ailleurs, en parlant de conditions de recevabilité, elles sont devenues tellement floues que ni les élus – et vous y compris Madame TORANIAN – ni même les services de la Mission budget participatif ne sont capables de répondre à certaines des demandes des riverains sur la recevabilité de leur projet.

L'autre difficulté, c'est le nouveau mode de scrutin que vous avez souhaité instaurer avec le jugement majoritaire. Je vous invite cette année à vous rendre sur les points de notre triporteur mobile pour juger de la difficulté qu'ont certains habitants à comprendre le nouveau dispositif là où le succès du précédent budget participatif reposait justement sur la simplicité du scrutin. Vous vous étiez pourtant engagés à organiser un groupe de travail sur le jugement majoritaire avec les élus et avant sa mise en place. Or, comme bien souvent avec l'exécutif parisien, lorsqu'il est question d'associer l'opposition, la promesse n'est pas tenue.

Mais la désaffection enregistrée pour votre budget participatif n'est pas le seul motif qui nous pousse aujourd'hui à demander sa remise à plat. Nous n'avons eu de cesse de le répéter ici : le nouveau format du budget participatif fait varier chaque année le montant investi et donc la capacité d'investissement des arrondissements. En 2021, par exemple, c'est 500 000 € de moins dont a bénéficié le 15ème ; un chiffre considérable quand on connaît notre capacité d'investissement en propre. Mais ce qui est plus grave encore, c'est qu'à cause des finances exsangues de la Ville de Paris, vous vous défaussez désormais de vos responsabilités en laissant les habitants arbitrer certaines dépenses essentielles. Je pense notamment aux dépenses d'entretien des principales infrastructures

municipales puisque c'est maintenant le budget participatif qui sert à financer l'entretien de la salubrité de nos écoles ou encore de nos gymnases.

Voilà en somme, mes chers collègues, le vrai visage du nouveau budget participatif de Paris. Ce n'est plus le dispositif qui permettait aux Parisiens d'être ambitieux pour leurs quartiers. Ce n'est plus le dispositif qui nous permettait d'expérimenter ou d'innover comme nous l'avons fait dans le 15ème arrondissement. Mes chers collègues, il y a plusieurs siècles de cela, courait à Paris la rumeur d'un homme qui transformait le plomb en or. Aujourd'hui, plus de rumeur mais une certitude : c'est celle d'une équipe qui transforme l'or en plomb.

Applaudissements.

Maintenant que reste-t-il à faire ? Il est temps que l'exécutif accepte de tirer les leçons de ses échecs. Je sais bien qu'il s'agirait là d'une révolution copernicienne mais on peut encore espérer que l'exécutif se préserve du sabordage définitif d'un des rares dispositifs qu'il avait créés et qui s'était révélé efficace. C'est pourquoi je vous demanderais d'adopter ce vœu qui propose un retour au pragmatisme, au choix réfléchi, et qui s'articule en deux temps avec d'abord la réalisation des diagnostics complets, transparents et sincères du nouveau dispositif de budget participatif suivie de l'association de l'ensemble des groupes politiques aux côtés des services de la Ville pour que nous puissions revoir ensemble le fonctionnement du budget participatif pour en refaire un outil ambitieux pour la Ville et les arrondissements. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LUINAUD. Y a-t-il des explications de vote ? Allez-y, Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci Monsieur le Maire. Je reconnais bien là votre tendance à analyser le budget participatif par le petit bout de la lorgnette. Je commence à avoir l'habitude de vous entendre dire partout à quel point le budget participatif est utile et à vous entendre dans cet hémicycle ou dans celui du Conseil de Paris dire qu'il s'agit d'un gadget ; vous entendre dire partout à quel point il faut se saisir du budget participatif pour réaliser de beaux projets pour notre arrondissement et faire ensuite des vœux qui regrettent que celui-ci fasse perdre des capacités d'investissement aux arrondissements.

Pour ce qui est des projets qu'il permet de financer, permettez-moi de vous rappeler que ce sont les Parisiens qui votent. Vous seriez donc contre l'expression démocratique. C'est à ne rien comprendre ou plutôt si : constater avec regret que vos vœux successifs et vos interventions n'ont qu'un objectif, celui de la polémique.

Je disais que vous aviez tendance à analyser le budget participatif par le petit bout de la lorgnette. Permettez-moi donc de dézoomer quelque peu pour vous rappeler à nouveau – mais une fois n'est pas coutume – la philosophie qui nous anime. Le dispositif du budget participatif a été repensé pour s'inscrire dans une ambition plus globale de déployer des démarches de concertation. Ainsi, si nous avons, en effet, fait le choix de rendre irrecevables les projets concernant l'aménagement de l'espace public, c'est parce que ceux-ci peuvent être déposés et sont automatiquement reversés dans la démarche Embellir votre quartier. Cette volonté répondait à une nécessité de mieux coordonner les travaux dans l'espace public ; une demande que vous faisiez au sujet de l'ancienne édition du budget participatif, mais vous avez visiblement la mémoire courte. Le budget participatif est par conséquent complémentaire du dispositif Embellir votre quartier mené par mon collègue Jacques BAUDRIER et moi-même. Je le rappelle pour ceux qui nous écoutent : la démarche Embellir votre quartier vise à concerter des habitants à l'échelle d'un quartier par an et d'y aménager les espaces publics en regroupant et coordonnant l'ensemble des interventions sur une période resserrée et en un lieu bien défini. Le premier quartier concerné par ce dispositif était Emeriau-Zola/Violet-Commerce et grâce aux nombreuses propositions et contributions des habitants du 15ème, nous avons pu démarrer les travaux.

Vous dites perte d'attractivité. Je vous réponds que c'est tout l'inverse puisque nous multiplions les dispositifs de concertation et que ceux-ci connaissent tous une adhésion des habitants. Preuve, si cela était nécessaire...

Interventions hors micro d'élus.

Merci de me laisser finir sans intervenir. Preuve si cela était nécessaire que nous avions raison de nous reposer sur l'expertise du quotidien des Parisiens. Mais il est vrai que le déploiement de ces dispositifs suppose la mobilisation des Mairies d'arrondissement puisqu'il est de leur responsabilité de déployer les outils de communication relatifs au budget

participatif. Je n'ai malheureusement pas le pouvoir de le faire à votre place et croyez bien que je le regrette...

Monsieur le Maire : Vous avez une minute, Madame. Merci de terminer.

Madame TORANIAN : Je termine Monsieur le Maire. Si je n'étais pas coupée, cela m'aiderait à aller plus vite.

Monsieur le Maire : Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Madame TORANIAN : Je voudrais ainsi profiter de mon intervention pour saluer le travail de l'association Les Parques – que vous n'avez pas saluée et je le regrette – qui accompagne les habitants du 15ème dans le dépôt des projets.

Monsieur le Maire : Merci.

Madame TORANIAN : Je finis, Monsieur le Maire, étant donné que l'on m'a coupée. Pour ce qui est des propositions de votre vœu, permettez-moi de vous rappeler que mon cabinet mène avec tous les arrondissements plusieurs réunions appelées retours d'expérience sur le dispositif général et plus spécifiquement sur les dispositifs d'accompagnement des quartiers populaires.

Monsieur le Maire : Voilà. Merci. On va peut-être arrêter parce qu'au Conseil de Paris, nous n'avons pas cette chance de pouvoir doubler nos temps de parole dans nos interventions. Merci.

Madame TORANIAN : Quand Rachida DATI coupe la Maire de Paris, on laisse un peu plus de temps de parole à ceux qui interviennent.

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, je vous en prie.

Madame TORANIAN : Bref, dans ces conditions, vous comprenez bien que j'exprime un avis défavorable à votre vœu.

Monsieur le Maire : Vous avez terminé ! Chacun en tirera les conséquences. Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci beaucoup. Elle sera courte, rassurez-vous.

Monsieur le Maire : C'est une minute.

Monsieur AMIEL : C'est parfait. Je voulais simplement répéter ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire ici lorsque la nouvelle mouture du budget participatif nous avait été présentée qui était de souligner ce paradoxe que la démocratie participative est de moins en moins participative et de moins en moins démocratique. Les problèmes du budget participatif étaient connus, nous les avions soulignés à l'époque : manque d'information des habitants, manque de transparence sur la manière dont les votes sont organisés et surtout manque de retours sur le déroulé des projets puisque la démocratie, c'est aussi le principe de responsabilité de pouvoir revenir devant les gens qui se sont engagés, ont participé, ont réfléchi à des projets pour pouvoir leur faire un point d'avancement sur ces différentes modalités. C'est pourquoi, pour notre part, nous voterons en faveur de ce vœu qui nous semble important pour corriger les dysfonctionnements d'une idée qui était bonne et qui le reste.

Monsieur le Maire : Merci de vous associer à ce vœu de bon sens que je soumets à votre vote. Pardon, Monsieur BRAGÉ. Je vais un peu plus vite que la musique, excusez-moi.

Monsieur BRAGÉ : Je vous en prie. À mon tour, je serai bref.

Monsieur le Maire : Vous avez droit à une minute comme tout le monde.

Monsieur BRAGÉ : De notre côté, nous réaffirmons la position que nous avons déjà tenue. Nous avons pointé lors d'échanges précédents les différents problèmes du budget participatif et nous nous rejoignons pour une bonne partie sur cette question.

Monsieur le Maire : Eh oui !

Monsieur BRAGÉ : Toutefois, à votre différence, nous souhaitons un peu plus laisser le temps au temps de voir les effets que va produire cette nouvelle réforme. Pour notre part, nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Vous savez, ce vœu est modeste parce qu'il ne s'agit pas de s'opposer au budget participatif mais au contraire qu'il fonctionne mieux. Si j'en crois les considérants, il s'agit d'établir un bilan d'étape – ce n'est tout de même pas la révolution – et qu'un groupe de travail réunisse les élus. Même cela, nous ne pouvons pas l'obtenir. C'est comme ça.

Nous le soumettons donc à votre vote maintenant. Qui est pour ce vœu ? La majorité et le groupe GIP. Qui est contre ce vœu ? Madame TORANIAN,

évidemment, qui lève le bras de façon très volontaire. Qui s'abstient ? Le groupe Vert. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

26.V152022009 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Anessa LAHOUASSA, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT et les élus de la majorité du 15ème relatif à la pose d'une plaque au 148 rue de Vaugirard en mémoire de Maria CASARES

Monsieur le Maire : Ce vœu sera, je pense, plus consensuel. C'est Madame Anessa LAHOUASSA qui le présente.

Madame LAHOUASSA : Monsieur le Maire, chers collègues, Maria CASARES est née le 21 novembre 1922 en Espagne et nous a quittés en 1996. Au début de la guerre d'Espagne, sa famille fuit l'Espagne pour Paris le 20 novembre 1936. Le père de Maria est francophone. Ils vivent à l'hôtel Paris–New York au 148 bis rue de Vaugirard. Elle étudie à l'école secondaire Victor-Duruy où elle apprend le français. Elle rencontre l'acteur espagnol Pierre ALCOVER et son épouse Colonna ROMANO, membre de la Comédie-Française. Il aide la famille CASARES et pousse Maria à faire du théâtre. Elle échoue une première fois à intégrer le conservatoire national de musique et d'art dramatique en raison de son accent trop prononcé.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, son père part pour l'Angleterre. Sa mère et elle se rendent dans les Landes avant de revenir à Paris dans un appartement au 148 rue de Vaugirard où ils vivront une trentaine d'années. À force de travail, elle réitère et intègre le prestigieux établissement jouant Hermione et Eriphyle. Après avoir fréquenté le cours Simon, elle échoue aux épreuves du deuxième baccalauréat. Elle est remarquée par Jean MARCHAT et Marcel HERRAND qui montent pour elle de 1942 à 1944 *Deirdre des douleurs* de SYNGE, *Le Voyage de Thésée* de Georges NEVEUX, *Solness le constructeur* d'Henrik IBSEN et *Le Malentendu* d'Albert CAMUS.

Maria CASARES est l'une des plus grandes tragédiennes du théâtre français. Elle fut actrice au cinéma. Nous l'avons vue dans *Les Enfants du paradis* de Marcel CARNE ou dans *Orphée*, par exemple, de Jean COCTEAU où elle joue aux côtés de Jean MARAIS.

Elle a brûlé toute sa vie sur les planches. Elle a défendu un théâtre public, un théâtre des poètes et des grandes histoires. Elle joue dans des pièces avec des textes forts comme *Marie Tudor* de Victor HUGO ou dans *Macbeth* de SHAKESPEARE. Elle a inspiré d'autres jeunes auteurs qui n'étaient autres que CAMUS, SARTRE, GENET, CLAUDEL. Elle a participé au changement de la face du théâtre du XX^{e} siècle. Elle a participé à de nombreuses grandes aventures qui ont fondé les bases du théâtre d'aujourd'hui et notamment la décentralisation. Elle a énormément tourné. On pense notamment à VILAR avec la création du festival d'Avignon. C'est une des premières actrices interdisciplinaires. Elle danse pour Maurice BEJART, elle joue pour Patrice CHEREAU. C'est une artiste complète et incroyable qui joue avec son corps et qui a su passer de rôles féminins – on se souvient de ses débuts au cinéma, très féminine – à un dernier rôle complètement androgyne où elle joue le rôle du Roi Lear de SHAKESPEARE. GENET lui écrit des monologues où elle incarne le pape.

À la veille du 8 mars, je tiens à souligner sa modernité et son avant-gardisme. Pour conclure, je citerai Claude JADE : « *En 1980, je jouais Junie dans* Britannicus. *Maria était Agrippine. Elle fut étonnante. D'un bout de la pièce à l'autre, elle était habitée, frémissante. Sa manière de dire les alexandrins tenait de l'incantation. Elle cassait les vers avec une violence contenue qui éclatait comme une coulée de lave brûlante. Elle était en larmes, les yeux étincelants, la bouche tremblante. Elle se donnait corps et âme. Quelle actrice unique !* ». Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour cet hommage. Madame ROY, vous avez la parole pour une explication de vote.

Madame ROY : Ce sera très rapide.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, je dois tout d'abord donner la parole à Monsieur Frédéric JACQUOT, le rapporteur. Il y aura ensuite les explications de vote.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je ne vais pas refaire le panégyrique de la carrière de Maria CASARES ; elle vient d'être brillamment rappelée par ma collègue Anessa. Il est juste totalement légitime en cette veille du 8 mars, journée des droits des femmes, de prévoir d'honorer Maria CASARES en apposant une plaque sur l'immeuble du 148 rue de Vaugirard. Je voudrais associer à ce vœu notre ancienne collègue Madame Ghislene FONLLADOSA qui réalise actuellement un très gros travail sur les figures féminines du 15ème. C'est

aussi à son initiative et sur ses conseils que nous avons entrepris cette proposition. J'espère évidemment que nous trouverons une unanimité, ici, pour honorer Maria CASARES et je vous invite donc tous à voter ce vœu favorablement.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez la parole, Madame ROY.

Madame ROY : Merci. Je ne vais pas non plus refaire la biographie de cette très grande comédienne qu'était Maria CASARES. Simplement pour dire qu'elle a été une femme passionnée aux multiples talents puisqu'elle a effectivement été pensionnaire de la Comédie-Française, du TNP de Jean VILAR, elle a défendu le théâtre public – c'est quelque chose qu'il faut souligner – ainsi qu'une grande actrice de cinéma. À titre personnel, elle restera notamment l'interprète du personnage de Nathalie dans *Les Enfants du paradis* ou de la princesse dans le film *Orphée* de COCTEAU. Je voudrais rappeler par rapport au débat que nous avons pu avoir aujourd'hui dans ce Conseil d'arrondissement que sa famille a fui la dictature de FRANCO quand elle avait 14 ans. Ils sont arrivés en 1936 à Paris. Sa famille a pu y trouver refuge. Elle a pu apprendre le français et devenir comédienne. Nous sommes donc évidemment très favorables à ce vœu et nous pensons également que la Mairie du 15ème pourrait travailler à un parcours culturel dans le 15ème avec les noms et parcours des artistes qui y ont vécu et travaillé.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Très rapidement. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Cela s'inscrit dans une démarche de féminisation de l'espace public où les noms des femmes – notamment les noms de femmes qui ont des réalisations importantes – n'apparaissent que très peu. Nous voterons donc bien évidemment ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

27.V152022010 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Marie-Caroline DOUCERE, Anne-Claire TYSSANDIER, Louisa FERHAT, Jean-Yves PINET, Sylvie CEYRAC et les élus de la majorité du 15ème

arrondissement relatif à la mise en œuvre du nouveau dispositif de mesures en faveur de la gratuité du stationnement pour les personnes handicapées à Paris

Monsieur le Maire : Monsieur PINET présente ce vœu.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Merci mes chers collègues. Très honnêtement, je ne pensais pas que nous reviendrions sur ce sujet dans ce Conseil. Nous l'avions déjà évoqué l'année dernière. Quelques petits rappels. Par un courrier de début mars, nous apprenions que le 15 mars 2021 était mis en place d'une part les LAPI, les fameuses lectures automatiques de plaques d'immatriculation, et aussi un changement pour les personnes à mobilité réduite, à savoir prendre le ticket handi. Il y avait avant cette date un système qui marchait très bien, qui ne nous a jamais amené de réclamations, de plaintes en Mairie du 15ème et, je pense, dans d'autres Mairies d'arrondissement ni même dans d'autres Mairies nulle part. En changeant ce système, nous avons dû faire face à un afflux de plaintes car personne ne le comprenait, personne n'était au courant. De plus, beaucoup de gens honnêtes avec leur carte PMR – qu'on les appelle carte inclusion, carte GIG-GIC comme il en existait à l'époque – se retrouvaient avec des FPS. Là, commençait la galère du RAPO. Au départ, l'intention de la Ville de Paris pouvait être louable : il s'agissait de faire la chasse aux fausses cartes. Et, parce que l'on fait la chasse aux fausses cartes, tout le monde en pâtit. On nous avait promis qu'on allait revoir le système, qu'on allait faire beaucoup plus de communication, qu'on allait aider les gens. Nous sommes plusieurs élus ici de la majorité municipale du 15ème à avoir reçu des demandes d'aide. Monsieur le Maire, ici présent, en reçoit de manière non pas quotidienne mais aux moins plusieurs par semaine. Nous les traitons. Il y a un fonctionnaire de la Ville qui est maintenant très connu des services de la Mairie du 15ème, à savoir le directeur du stationnement, car nous ne savons plus comment faire pour aider nos administrés qui prennent des RAPO car ils n'ont toujours pas compris le système handi et que la communication est mal faite.

Maintenant s'ajoute l'affaire des immatriculations puisque lorsque vous êtes détenteur d'un véhicule, vous pouvez le faire enregistrer pour être tranquille, mais cela ne dispense pas du ticket handi ; même si c'est rentré dedans, on voit de temps en temps quelques couacs. Je rajoute tout de même que parfois, vous pouvez transporter quelqu'un qui est en situation de handicap et si vous n'êtes pas enregistré, c'est là aussi une galère. J'ajoute que nous avons sur le 15ème un hôpital dont il était question tout à

l'heure qui s'appelle l'hôpital Necker. Nous avons énormément de familles qui viennent avec leurs enfants pour les soigner à Necker, qui ne sont pas de Paris, qui ne connaissent pas le système et qui se font donc verbaliser ; je n'appelle pas cela autrement même si on appelle cela des forfaits post-stationnements aujourd'hui.

Depuis maintenant un an, alors que l'on nous avait promis que le système s'améliorait, nous ne voyons pas d'amélioration. Lors du conseil du handicap, cela a été un sujet à part entière. Je pense qu'il ne faut pas fermer les yeux, qu'il faut peut-être revoir le système. Cela marchait très bien avant. Je ne sais pas pourquoi on a changé les choses et que cela marche moins bien aujourd'hui. Il y a du côté de la Ville un mea culpa à faire, peut-être un rétropédalage, peut-être une meilleure concertation. Ce n'est pas le tout de garder une place PMR sur la place Vaugirard et de les renvoyer ensuite sur les places adjacentes, il faut aussi éviter que lorsque l'on a ce handicap qui est déjà dur à vivre pour ces personnes en situation de handicap et pour les familles, on ne les accable pas plus avec un système qui ne fonctionne pas. Je pense donc qu'il faut réellement prendre cela en compte et j'espère que l'année prochaine, nous ne serons pas obligés de redéposer un vœu parce que nous aurions encore des plaintes tout au long de l'année. Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à la rapporteure Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas vous faire un tube mais je pense que je vais vous faire un 33 tours. Vous étiez présents en visioconférence lors du CLH. De nombreuses associations de familles aidantes, d'habitants qui aident des personnes en situation de handicap nous ont fait part de ce problème et de leur mécontentement. Il y avait évidemment Monsieur PACAUD de la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris qui essayait de leur répondre mais les réponses ne les ont pas du tout satisfaits. Cette problématique est le stationnement et le référencement, comme vous l'a expliqué mon collègue Jean-Yves PINET, Handi'Stat. Déjà, il y a peu d'horodateurs adaptés à une personne qui se trouve sur un fauteuil. Elle n'accède pas au clavier. Secundo, la validité du ticket n'est que de 24 heures. J'ai été appelée par le CEOP qui se trouve rue des Favorites. Celui-ci a des problèmes pour les voitures qui accompagnent les enfants malentendants le matin dans cette école. L'association des Papillons

blancs, l'association EFH, la délégation France polio Île-de-France, l'Arche de Paris ainsi que la MDPH, dont la directrice est Madame BOUALI, étaient présentes. Cette dernière nous a bien reprécisé que cette carte n'est pas attribuée à un véhicule mais à la personne, ce qui signifie, comme l'a dit mon collègue, que lorsque vous avez cette carte, vous n'avez pas besoin de donner votre numéro de véhicule. Il est vrai que quelques-uns ont truandé mais on ne doit pas faire payer tous les handicapés parce que certains ont fraudé. De toute façon, même s'ils étaient 5 ou 10 %, cela n'est rien par rapport à l'avantage qu'avaient avant les personnes en situation de handicap.

Je voudrais rappeler aussi quelque chose qui pour moi est important mais qui l'est aussi pour beaucoup d'autres : puisque Paris 2024 va se produire très prochainement, pratiquement dans deux ans, il faut m'expliquer comment tous les Européens qui vont participer et venir à Paris pour voir les jeux handi et autres seront informés qu'ils sont exclus à cause d'un petit pourcentage de fraudeurs. Cela vaut aussi pour toute la France. Nous avons donc aussi ce problème. Une chose m'a aussi particulièrement choquée ainsi que les associations : il faut savoir, d'après ce que j'ai compris, que c'est l'organisme qui met les amendes qui est le seul habilité à les supprimer. Je pense que vous serez plus à même, Monsieur le Maire, de parler de cette partie parce que je n'ai pas très bien compris le système. Je vous remercie tous.

Monsieur le Maire : Merci Madame FERHAT pour avoir rapporté sur ce vœu. Y a-t-il des explications de vote ? S'il n'y en a pas, je vais le soumettre à votre vote. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Quelques mots pour vous dire qu'il s'agit d'un sujet extrêmement sérieux ; c'est une certitude. Nous regrettons également qu'il revienne. Il s'agit d'un texte qui pêche dans toute la France. Il faut qu'il y ait au niveau du pays une uniformisation des applications et des fichiers sur la question pour que les problèmes puissent être réglés de manière pérenne. Sur la question de la campagne d'information que vous demandez, elle a déjà été faite et donc il y a tout de même eu des améliorations. Toutefois, je suis d'accord avec vous sur le fait que cela n'est pas satisfaisant pour le moment et qu'il faut que les choses s'améliorent et s'améliorent vite notamment avant les JO. Sur la question des véhicules, il y a tout de même des dérogations, par exemple, pour les parents divorcés d'enfants handicapés, qui sont données au cas par cas pour avoir plus d'un véhicule. Toutefois, il y a un réel problème pour les

non Parisiens que je reconnais à ce stade. Cependant, ce n'est pas la Ville de Paris qui a imaginé le système des RAPO. Je pense donc que nous en reparlerons. Dans l'attente, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON. Je vais donc le soumettre maintenant au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Personne. Abstention ? Les Verts et Paris en commun.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

28. V152022011 – Vœu déposé par Fanta BERETE, et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif au ravalement des voûtes de Vaugirard

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je le présente au nom de notre groupe mais aussi au nom de ma collègue Fanta BERETÉ qui, indépendamment de sa volonté, ne pouvait pas être présente ce soir. Ce vœu a trait aux voûtes Vaugirard et plus particulièrement à l'espace aménagé par la Croix-Rouge, lauréate de l'appel à projets « A l'orée de la Petite Ceinture ». Ces voûtes de Vaugirard ont une valeur patrimoniale, artistique, d'embellissement du quartier très forte et mériteraient donc d'être ravalées à la hauteur de leur potentiel. Or, nous n'ignorons pas dans ce cadre les difficultés qui se posent, la multiplicité des acteurs en jeu entre la SNCF, la Ville, la Croix-Rouge et d'autres acteurs. C'est pourquoi ce vœu a pour but de souligner l'importance de ce ravalement et d'appeler à une discussion entre la Mairie du 15ème, la Mairie de Paris et l'ensemble des parties prenantes pour faire en sorte que le ravalement des voûtes de Vaugirard puisse être accompli.

Monsieur le Maire : Merci. J'ai cru comprendre que vous proposiez une petite modification du vœu, Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Non. La modification est proposée par le groupe Écologiste.

Monsieur le Maire : Ah bon, pardon. Ce sera donc une explication de vote. La parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE comme rapporteure.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'entretien du patrimoine ferroviaire est un

sujet complexe auquel nous sommes régulièrement confrontés, qu'il s'agisse de la sous-face des ponts Vouillé ou Lefebvre du réseau Montparnasse ou de la sous-face des viaducs Desnouettes, Balard ou Vaugirard de la petite ceinture ou encore des voûtes de Vaugirard comme nous le voyons ce soir. Je rappelle que le 19 décembre 2016, la SNCF a signé avec la Ville une convention de superposition d'affectation de la petite ceinture ferroviaire qui définit les responsabilités de chaque partie ; convention dans laquelle il est précisé que les obligations de la Mairie de Paris portent sur l'entretien, la maintenance et la réparation de l'ensemble des installations présentes sur le périmètre. Or, la question des voûtes de Vaugirard est assez complexe et implique plusieurs parties. En effet et a priori, la structure de cet ouvrage d'art ne relève pas de la convention de superposition d'affectation Ville–SNCF puisque la SNCF, propriétaire du site, a conventionné directement avec la Croix-Rouge. Il appartiendrait donc à la SNCF d'effectuer le ravalement. En revanche, l'entretien de la petite ceinture qui se situe au-dessus des voûtes relève, lui, de la Ville qui a notamment la charge de la surveillance des barkhanes dont le bon entretien permet à l'eau de s'écouler et ainsi d'éviter les infiltrations dans les voûtes de Vaugirard.

Partageant comme chacun d'entre nous le souci de valoriser le patrimoine de notre arrondissement, j'ai saisi la Ville de Paris ainsi que le directeur Île-de-France de SNCF immobilier et leur ai proposé que nous organisions une réunion tripartite Ville–SNCF–Croix-Rouge afin de clarifier les responsabilités et de tenter de dégager une piste, sachant néanmoins que chacun de ces acteurs évolue dans un contexte financier plutôt tendu et – pour rebondir sur la fin de votre vœu – que la Mairie du 15ème n'a pas vocation à financer ce type de travaux.

Monsieur le Maire : Que la Croix-Rouge ne nous a d'ailleurs pas demandé de financer. En fait, tout ceci est une situation assez enchevêtrée comme cela est souvent le cas à Paris. La parole est à Monsieur BRAGÉ pour une explication de vote d'une minute.

Monsieur BRAGÉ : Qui va rejoindre beaucoup les propos de Madame de CLERMONT-TONNERRE. Nous entendons effectivement la volonté d'offrir le meilleur cadre d'accueil possible pour la Croix-Rouge et les activités dans l'ESS que nous soutenons. Toutefois, le montage est complexe comme l'a bien rappelé Madame de CLERMONT-TONNERRE et nous ne souhaitons pas que la puissance publique vienne prendre la place de SNCF immobilier dans le financement de travaux qui relèvent du devoir

du propriétaire. La SNCF récupérera à terme ces bâtiments. Nous souhaitions donc proposer une modification sur le vœu : « *Les conseillers du 15ème arrondissement émettent le vœu que la Mairie du 15ème arrondissement et la Ville de Paris engagent des discussions avec l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer de la réalisation du ravalement nécessaire des voûtes extérieures.* ». Sur cette base, nous pourrons voter le vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais passer la parole à Monsieur AMIEL pour qu'il puisse s'exprimer sur cette demande de modification du dispositif de son vœu.

Monsieur AMIEL : Nous acceptons parfaitement l'amendement. C'était l'objectif que nous poursuivions et si cela permet d'apporter une clarification, nous ne nous y opposons absolument pas, bien au contraire.

Monsieur le Maire : Quelle est la position de l'exécutif sur ce nouveau dispositif ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Dans un souci d'efficacité, je vous propose d'accepter l'amendement et de voter le vœu ainsi amendé.

Monsieur le Maire : Bien. Je le soumets à votre vote. Ah, Monsieur SITBON veut faire une explication de vote.

Monsieur SITBON : Oui, très brève. Nous nous apprêtions à nous abstenir pour cette raison, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas financer une opération sur du privé, mais avec cette modification, nous pouvons tout à fait le voter et donc l'adopter à l'unanimité et effectivement, engager des discussions pour que cela finisse par être réalisé, ce qui est le but pour les habitantes et les habitants du 15ème. Nous le voterons donc avec l'ensemble des groupes.

Monsieur le Maire : Absolument. Je soumets à votre vote ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

29. V152022012 – Voeu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à la structure éphémère installée dans le parc André-Citroën

Monsieur le Maire : C'est Madame NIAKATÉ qui présente ce vœu.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Après les jardins du Trocadéro, maintenant le parc André-Citroën. Vous avez sans doute constaté l'installation récente d'une structure éphémère sur les espaces verts du parc André-Citroën ; structure dévolue à des défilés de mode dans le cadre de la Fashion Week. La privatisation de nos espaces verts au profit d'événements commerciaux se poursuit et l'amplification de ce phénomène inquiète notre groupe alors que la Ville de Paris doit être à la pointe de la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de nos écosystèmes. Raisons pour lesquelles ce vœu propose qu'aucune nouvelle structure éphémère ne soit installée sur un espace vert classé ou situé en zone urbaine verte, que la Ville veille à la remise à plat des espaces verts du parc André-Citroën et qu'elle informe également les élus du 15ème des conditions ayant présidé à cette décision d'occupation de l'espace public pour cet événement. Nous rappelons également une demande ancienne que tous les événements organisés sur l'espace public parisien donnent lieu à la signature et le suivi de la charte pour des événements écoresponsables à Paris et qu'il y ait une évaluation du suivi de cette charte. Voilà pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. C'est Monsieur RACAPÉ, rapporteur, qui vous répond.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois avouer qu'après avoir lu et relu ce vœu, je suis resté assez perplexe quant à son utilité. Ce vœu, à mon avis, n'a pas lieu d'être. Je ne parle évidemment pas de la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique, ni de lutter contre l'effondrement de l'écosystème mais bien du vœu en lui-même et de ce qui est demandé. Vous demandez que la signature et le suivi de la charte pour les événements écoresponsables à Paris deviennent obligatoires pour tous les événements faisant l'objet d'une convention d'occupation de l'espace public. C'est déjà le cas.

Concernant le respect de l'environnement, l'occupant s'engage à respecter la charte pour les événements écoresponsables de la Ville de Paris. Prenons l'exemple du défilé Chloé, dernier événement en date. Je ne prendrai que cet exemple. Le chauffage soufflant de l'événement était généré par du colza. Tous les engins, chariots élévateurs, nacelles étaient électriques ou au gaz ; il n'y avait pas de diesel.

Vous demandez que la Ville s'engage à accompagner et évaluer le suivi de ces chartes pour tous les événements faisant l'objet d'une convention

d'occupation de l'espace public. Que vous dire à part que c'est déjà le cas ?

Vous demandez qu'aucune nouvelle structure éphémère ne soit installée sur un espace vert classé ou situé en zone urbaine verte. La Direction des espaces verts et de l'environnement (la DEVE) a en charge la gestion des occupations des sites de prestige dont font partie les serres du parc Citroën. Cette serre a été pensée par des maîtres d'œuvre qui ont dessiné le parc pour recevoir de tels événements. Il n'y a donc pas de problème. D'autre part, une telle demande signifie la fin d'opérations de plus petite envergure comme les fêtes de quartier, les cinémas en plein air ou d'autres événements de démocratie locale qui donnent aussi une âme à nos quartiers.

Vous demandez que la Ville veille à la remise en état des espaces verts du parc André-Citroën. Juste pour rappel, sur le fonctionnement, lors d'opérations privées, c'est l'entreprise qui s'engage à nettoyer dès le soir même. Un premier état des lieux contradictoire dit initial en présence des représentants des deux parties est dressé le jour de la mise à disposition et avant le début du montage de la manifestation. À la fin de la manifestation, un second état des lieux contradictoire dit de sortie est dressé à la libération des lieux en présence des représentants des deux parties. Tous les dommages constatés après l'état des lieux de sortie doivent être réparés par la Ville aux frais exclusifs de l'occupant. Tout manquement aux prescriptions de la convention ayant nécessité des réparations, une intervention de nettoyage ou ayant endommagé les végétaux, le sol, le cheminement des pelouses ou tout élément du parc, donne lieu à la remise en état aux frais de l'occupant selon le barème prévu par la délibération du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 majoré de 10 % pour les frais généraux. La facturation s'effectue alors par recouvrement. En cas de dommages causés aux arbres du site, les réparations sont réalisées par la Ville de Paris aux frais de l'occupant selon le barème prévu par la délibération de la DEVE des 15, 16 et 17 décembre 2014.

Vous demandez enfin que la Ville informe les élus du 15ème des conditions ayant présidé à la décision d'occupation de l'espace public et de l'espace vert qu'est le parc André-Citroën. Là aussi, je vais tout de même vous rappeler la procédure : chaque structure privée qui souhaite occuper l'espace public, et donc les espaces verts en particulier, doit solliciter en amont les services de la Ville de Paris, plus précisément le Secrétariat

général et la Direction de l'information et de la communication. Ces derniers saisissent systématiquement pour avis la Mairie d'arrondissement sur chaque demande. En revanche, pour rappel, si l'avis de la Mairie du 15ème est en opposition avec la Mairie centrale, c'est bien la Mairie de Paris qui a le pouvoir de décider et qui juridiquement prend la décision, quel que soit l'avis donné. L'occupant doit le cas échéant soumettre les installations de structures ou chapiteaux temporaires à la vérification d'un bureau de contrôle spécialisé dans la sécurité et agréé.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur RACAPÉ : Juste pour terminer, Monsieur le Maire. Pour revenir de manière plus précise sur cet événement, nous nous sommes rendus avec Marion PARISET, Adjointe en charge du quartier, sur les lieux. Nous tenons des photos à votre disposition. Seule une petite partie de la pelouse a été occupée et protégée par des barrières. Seuls deux tuyaux légers étaient posés dessus. La structure était, elle, sur une partie en sol dur. Là où il a fallu faire passer des tuyaux pouvant dégrader certains végétaux, une passerelle en bois surplombant ces végétaux a été installée. Autre argument plus général – et dernier argument, je vous rassure – : dans une période où la dette de Paris est abyssale, vouloir se couper de recettes générées par ce type d'événements – événements propres, événements encadrés par une charte qui existe déjà avec de possibles sanctions, événements qui permettent de mettre en avant notre arrondissement et ce quartier – serait dépourvu de bon sens. Je suis désolé de vous avoir rappelé que tout ce que vous demandez existe déjà mais il fallait le faire. Étant donné que tout existe déjà, à titre personnel – et je vous invite à faire de même –, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : Merci de nous avoir rappelés de façon exhaustive la totalité des dispositions de la charte, ce qui a ainsi éclairé notre Conseil. Y a-t-il des explications ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur RACAPÉ m'a enlevé les arguments que j'allais avancer. Nous allons donc avoir la même position de vote, c'est-à-dire NPPV, sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre à votre vote ce vœu avec une position NPPV de l'exécutif et d'un certain nombre de groupes. Qui est pour ce vœu ? Le groupe Vert. Bravo, vous avez gagné avec deux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Merci. Il est adopté.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses de fin de Conseil :

- mardi 8 mars : Journée nationale des droits de la femme. C'est très important. Vous êtes tous conviés à une pièce de théâtre *En route vers l'égalité* en salle des fêtes ;
- mercredi 9 mars : deux conseils de quartier se réuniront de façon exceptionnelle en salle des fêtes pour évoquer le projet de construction de la tour Triangle. Vous êtes invités à venir nombreux ;
- du mercredi 16 au samedi 19 mars : salon annuel de la généalogie en mairie. Je vous rappelle que c'est le plus grand de France. Vous êtes aussi conviés ;
- lundi 21 mars : comme je le disais au début de cette séance, à 20 heures, se tiendra en salle des fêtes un concert en solidarité avec l'Ukraine et bien sûr également les conseils de quartier.

Vous avez également, me dit-on, huit concerts dans huit quartiers du 15ème, le premier ayant lieu le jeudi 10 mars au Cosy boulevard Vaugirard.

Je vous remercie. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement